

**BURKINA FASO**  
La patrie ou la mort , nous vaincrons !

-----  
MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE ,  
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

-----  
UNIVERSITÉ DE OUAGADOUGOU

**INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES**  
**( IN.S.H.U.S )**

-----  
**DÉPARTEMENT DE GÉOGRAPHIE**

# **MÉMOIRE DE MAITRISE**

**THÈME : LA DYNAMIQUE AGRAIRE ET FONCIÈRE**  
**AUTOUR DE LA FORÊT CLASSÉE**  
**DU NAZINON**

*Présenté par* **ZOUGMORÉ S. Marie Claire**

**Novembre 1990**

Sous la direction de:  
**SOMÉ P.Honoré**  
Maître Assistant  
Département de géographie

T A B L E   D E S   M A T I E R E S  
-----

	<u>Pages</u>
DEDICACE	4
REMERCIEMENTS	5
SIGLES	6
RESUME - MOTS CLES	7
INTRODUCTION	8
METHODOLOGIE D'APPROCHE DU SUJET	10
PRESENTATION GENERALE DE LA ZONE D'ETUDE	13
<u>Ière PARTIE</u> : L'AMENAGEMENT DES FORETS NATURELLES =====	
<u>CHAP I</u> : <u>LA PROTECTION LEGALE DE LA NATURE</u>	17
I) <u>Les objectifs visés</u>	17
1°) La protection de la nature	17
2°) L'exploitation rationnelle des produits de la forêt.	20
II) <u>Les contradictions entre l'aménagement des forêts, les défrichements anarchiques et le surpâturage</u>	23
<u>CHAP II</u> : <u>LES MIGRATIONS VERS LA FORET CLASSEE</u>	26
I) <u>Le rôle des institutions</u>	26
1°) L'orientation des migrants	26
2°) l'attribution des terres selon les nouveaux textes	29
3°) Le contrôle des déplacements de troupeaux.	33
II) <u>La nécessité d'assister les populations rurales</u>	35

II ème PARTIE : L'IMPACT DE L'ACTION ANTHROPIQUE SUR LA FORET  
=====

<u>CHAP. I : LA COLONISATION AGRICOLE</u>	40
I) <u>L'occupation du sol</u>	40
A) <u>L'homme et l'espace aménagé</u>	40
1°) L'habitat	
2°) Les types de terroirs	
3°) L'organisation de l'espace, reflet des structures sociales ?	
B) <u>Le mode d'acquisition des terres</u>	48
1°) Le peuplement dans la zone d'étude	
2°) L'organisation foncière	
3°) L'attribution des terres	
II) : <u>L'analyse socio-économique</u>	51
A) <u>Les activités économiques</u>	51
B) <u>Les champs et les cultures</u>	54
1°) Les facteurs de production	
2°) Les cultures	
<u>CHAP. II : L'ELEVAGE ET LES ELEVEURS</u>	59
I) <u>Les caractéristiques de l'élevage</u>	59
1°) Les différents types d'élevage	59
2°) Le système d'élevage	60
3°) Alimentation et conséquences sur le couvert végétal	64
II) <u>L'organisation de l'élevage</u>	65
<u>CONCLUSION</u>	67
<u>Bibliographie</u>	70
<u>Annexes</u>	73
Annexe 1 : Fiches d'enquêtes	
Annexe 2, 3, 4 : Cartes d'évolution de la forêt classée	
Annexe 5 : Etat récapitulatif des parcs nationaux, des réserves de faune et des forêts classées	
Annexe 6 : Liste des personnes rencontrées	
Annexe 7 : (fin du document) : carte d'occu- pation du sol : La Forêt Classée du Nazinon : Secteur Ouest.	

LISTE DES TABLEAUX ET CARTES

TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des migrants suivant leurs villages d'origine et leur lieu d'installation.	45
Tableau 2 : Le calendrier de travail	53
Tableau 3 : Rendements en céréales du CRPA du Centre-Ouest et de la province du Passoré. Unité : kg/ha	55
Tableau 4 : Couverture des besoins en céréales	56
Tableau 5 : Effectifs du cheptel du CRPA du Centre-Ouest.	62

CARTES

Carte N° 1 : Carte de situation	14
Carte N° 2 : Densité de population en 1985	30
Carte N° 3 : Limites de la forêt en 1954 (annexe)	101
Carte N° 4 : Limites de la forêt en 1976 (annexe)	102
Carte N° 5 : Limites de la forêt depuis 1986 (annexe)	103
Carte N° 6 : La forêt classée du Nazinon : Secteur Ouest (annexe)	112

//) E D I C A C E

- A mon frère défunt, Claude, qui avait toujours su me comprendre,
- A mes parents qui ont su m'éduquer en m'orientant dans la voie de la réussite,
- A mon fils, David, qui a su rester sage tout au long de mon travail, ce qui a facilité sa réalisation,
- A tous mes frères, à toutes mes soeurs et à tous mes amis (es) qui ont su rester à mes côtés pour m'encourager et me supporter pendant les moments difficiles au cours de ce travail,

Je dédie ce document.

### REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont au projet BKF/85/011 notamment à ses responsables qui ont bien voulu accepter de nous aider à réaliser ce travail.

Toute notre reconnaissance à notre directeur de mémoire qui, malgré ses multiples occupations, n'a ménagé aucun effort pour la réussite de ce document.

Ce travail a pu être réalisé grâce également à des parents et amis qui ont bien voulu nous apporter un soutien matériel. A tous, nous adressons nos remerciements sincères.

Ces remerciements vont aussi à tous les services techniques qui nous ont permis l'exploitation de leurs travaux, et à tous les responsables qui ont accepté de nous rencontrer pour les différents entretiens.

S I G L E S

- Forêt classée : Les forêts classées sont celles qui ont fait l'objet d'un décret de classement les soumettant à un régime spécial d'exploitation ou de protection.  
Dans les forêts classées, l'exercice des droits d'usage est accordé en priorité aux populations riveraines et porte sur le ramassage de bois mort gisant, la récolte des fruits, des plantes alimentaires, médicinales et la pêche.  
Les défrichements sont interdits dans les forêts classées.
  
- C.R : Comité Révolutionnaire
  
- C.R.P.A : Centre Régional de Promotion Agro-Pastorale
  
- I.N.S.D : Institut National des Statistiques et de la Démographie.
  
- C.R.T.O : Centre Régional de Télédétection de Ouagadougou
  
- F.A.O : Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture.
  
- P.N.U.D : Programme des Nations Unies pour le Développement.

## R E S U M E

Les différents aléas climatiques qui ont conduit à la sécheresse au Burkina Faso depuis plus d'une décennie, la pauvreté des sols et la forte pression démographique, poussent de nombreuses populations du Centre et du Nord à migrer vers le Sud et l'Ouest à la recherche de meilleures conditions d'existence. Ce phénomène est très poussé à tel point que ne sont même pas épargnées certaines réserves naturelles du pays. Cela fait donc naître un conflit entre les besoins de terres cultivables par les 95 % d'agriculteurs et d'éleveurs, et la protection de la nature, tous deux indispensables à la survie de l'homme.

L'étude dans la zone de la Forêt Classée du Nazinon est un exemple réel et concret de cette contradiction pour laquelle le gouvernement burkinabè, avec l'aide de différents projets et organismes, cherche sans cesse des solutions adéquates.

---

## M O T S C L E S

Sissili - Forêt - Migrants - Terre - Exploitation  
Organisation - Zone - Aménagement.

## INTRODUCTION

L'agriculture et l'élevage constituent les bases essentielles de l'économie du Burkina Faso. Cependant, ces deux secteurs d'activité connaissent des difficultés. Le Burkina Faso est loin d'atteindre son auto-suffisance alimentaire bien que environ 90 % de la population y travail. Cette situation renvoie à des facteurs multiples : aléas climatiques, outils de travail très rudimentaires, mais aussi mauvaises pratiques agricoles entraînant un épuisement très rapide des terres. Le problème majeur semble pourtant celui de la forte pression démographique. En dix ans, la population burkinabè est passée d'environ six millions à près de huit millions d'habitants, avec un taux de croissance annuel de 2,3 % . La majorité de cette population, comme nous l'avons déjà souligné, vit essentiellement de l'exploitation de la terre. La plus grande partie des surfaces cultivées est consacrée aux cultures vivrières, notamment le mil et le sorgho qui constituent la base de l'alimentation. Malheureusement, on constate que la production végétale est limitée par la pauvreté des sols, la pluviométrie capricieuse, mais aussi par un encadrement encore insuffisant des populations rurales. Il en résulte une exploitation anarchique, irrationnelle et inconsciente des ressources.

Les sécheresses constatées depuis un certain temps dans le pays, poussent de nombreuses populations du Centre et du Nord à migrer vers le Sud à la recherche de terres encore fertiles. En effet, cette partie du pays dispose encore de meilleures conditions agro-climatiques. C'est là que l'on peut toujours constater l'existence de forêts très importantes.

L'aménagement de ces forêts naturelles est une préoccupation récente au Burkina Faso. Sa réussite apparaît pourtant comme une condition sine qua non de la sauvegarde de l'environnement.

Le choix du sujet a été guidé par tout ce qui précède. Nous cherchons à comprendre les conflits qui ne manqueront pas de surgir entre la nécessité de protéger la nature et les besoins de consommation de l'espace pour la production vivrière.

.../...

Le concours du Projet FAO/PNUD/BKF/85/011, qui travail depuis 1986 dans la forêt classée du Nazinon a été décisif. Il expérimente l'aménagement et l'exploitation des forêts pour le ravitaillement de Ouagadougou en bois de feu. Ce bois constitue le principal combustible d'origine végétale consommé dans le pays, aussi bien dans les agglomérations rurales qu'urbaines.

Les conclusions de l'étude ont été présentées en deux grandes parties. La première porte sur l'importance de l'aménagement des forêts naturelles ; quels sont les objectifs visés par le gouvernement à travers l'aménagement des forêts ? Quelles sont les contradictions qui se posent ? Quel est le rôle des institutions dans la protection de la nature, l'organisation de la migration, et quelle est l'assistance apportée aux populations rurales de la région étudiée. La deuxième partie est consacrée essentiellement à l'étude de la dynamique de l'occupation du sol ; aux rapports entre l'homme et la terre ; à une analyse socio-économique et à la dynamique de l'élevage à savoir ses caractéristiques et la nécessité de son organisation. La conclusion générale fait quelques suggestions pour contribuer à la recherche de solutions aux problèmes agro-sylvo-pastoraux, seuls domaines dans lesquels l'économie du pays pourrait tirer son compte.

## METHODOLOGIE D'APPROCHE DU SUJET

En dehors de l'exploitation des documents de base disponibles au projet, et de la recherche bibliographique générale, l'enquête auprès des populations concernées a semblé la meilleure approche.

Quatorze types de fiches ont été confectionnés (voir annexes), en vue d'appréhender autant que possible divers aspects des activités rurales. Pour compléter nos informations, des sorties ont été effectuées dans quelques provinces choisies en fonction du nombre de migrants qu'elles envoient vers la zone de la forêt classée. Les enquêtes ont porté sur quatre provinces de départ : le Boulkiemdé, le Bazèga, l'Oubritenga et le Kadiogo. En plus des fiches qui s'adressaient aux autorités concernées (Hauts-Commissaires, Préfets, Chefs Coutumiers), des entretiens ont pu avoir lieu, qui ont fait ressortir l'importance que les uns et les autres accordent au problème de la migration interne.

Les villages enquêtés ont été choisis parmi les plus anciens. Ils ont donc vu arriver les migrants et leur ont indiqué les lieux où ils pouvaient s'installer (dans la forêt classée notamment). Ces villages qu'on peut qualifier de villages "tuteurs" ont ainsi un certain poids dans le système traditionnel de gestion des terres et de la forêt. Les entretiens avec les responsables de ces villages avaient pour but d'une part, de mesurer l'intérêt que ces chefs portent à l'aménagement de la forêt, au classement de laquelle ils ont presque tous participé.

Un échantillon de 25 % de ménages par village a été enquêté pour ce qui est de la fiche principale d'enquête. Le nombre de villages était de six. L'enquête sur l'élevage a concerné différentes localités, en fonction de leur importance en la matière. Des campements peuls ont surtout été retenus.

Avant même le déroulement des enquêtes, une sortie de reconnaissance du terrain a eu lieu. Des constats généraux ont été faits, notamment sur le comportement des habitants, assez ouverts, mais aussi un peu réservés.

.../...

L'enquête proprement dite a été conduite sur la base de questionnaire à plusieurs niveaux. Elle a permis d'avoir le point de vue de chaque catégorie sociale, de chaque responsable administratif ou coutumier sur les questions posées. Les niveaux principaux concernaient les agriculteurs et les éleveurs.

L'enquête a porté exclusivement sur les migrants, en dehors des chefs de villages. Une première période de trois semaines successives a été faite sur le terrain. Le travail a été ensuite suspendu pour des problèmes techniques. Ces enquêtes ont été reprises pendant deux autres semaines. Chaque village a été visité deux fois.

#### CONTRAINTES ET AVANTAGES

Quelques difficultés ont été rencontrées, qui sont dues au fait que les populations étaient en plein déménagement, de la forêt classée vers les nouveaux sites d'accueil. Certains avaient rejoint les villages d'origine, comme d'habitude après les récoltes. Il était ainsi très difficile d'avoir le nombre exact de ménages migrants par village. Les documents de base ont aussi fourni des chiffres très peu fiables. Il nous a fallu alors refaire des statistiques à partir de fiches de distribution de vivres pour les déguerpis, pour avoir des données plus vraisemblables.

Certes, les populations étaient en général assez ouvertes, mais il convient quand même de noter quelques cas de réticences, de réserves, qui se sont traduits souvent par des contradictions très flagrantes dans les réponses aux questions. C'était là également un handicap et il nous importait donc de pouvoir faire la part des choses. Il est à noter aussi que ces difficultés étaient surtout rencontrées quand il s'agissait de parler de l'importance de la forêt, vu l'existence déjà de conflit entre protection de la nature et exploitation des terres. Il en était de même lorsqu'il fallait parler des relations entre les autochtones et les migrants, relations pas toujours aisées.

En revanche, les discussions ayant trait aux besoins prioritaires des villages et à l'organisation communautaire de la population ont été très riches et ont permis de disposer de données intéressantes.

.../...

Les chefs des ménages agriculteurs, les bergers et les délégués des villages (chefs de villages ou autres personnes) entourés de quelques notables ont été les interlocuteurs privilégiés pour le remplissage des questionnaires. Parfois, il a été nécessaire de se rendre au domicile du chef de village ou de terre pour le tenir informé des objectifs de nos enquêtes.

Un soutien technique et financier nous a été apporté par le projet. Mais il est à souligner que l'apport technique a été un peu déficient. Nous avons été confiée à un anthropologue Hollandais qui non seulement ne comprenait pas le mooré, mais était aussi à son septième mois d'expérience du Burkina et de l'Afrique. Il découvrait à peine la mentalité des paysans burkinabè, en l'occurrence celle des mossi. En revanche, sa présence devant les paysans a sans doute facilité un peu la tâche. En effet, d'une manière générale, la vue des coopérants donne plus confiance aux paysans car, qui dit "blanc" dit argent, et qui dit argent dit le plus souvent aide financière aux populations démunies.

Plusieurs autres handicaps ont contribué à baisser plus ou moins la qualité de notre travail. Il s'agit notamment des problèmes que nous avons eu pour obtenir les documents de base. Ces documents étaient non seulement très difficile à trouver (surtout au niveau du ministère de tutelle : Environnement et Tourisme), mais ils étaient le plus souvent très sommaires et donc très imprécis. Cela dénote un manque de sérieux dans le travail. Il a fallu insister pour savoir que le problème résidait seulement dans le fait que les agents du ministère ne voulaient pas perdre leur temps à fouiller les archives.

En dehors de ces documents techniques, la recherche bibliographique n'a posé aucun problème majeur. Le sujet étant d'actualité, plusieurs auteurs s'y étaient déjà intéressés, surtout au volet agropastoral.

Nous avons donc eu des facilités mais aussi beaucoup de difficultés pour la réalisation de ce travail. Notre volonté de le réussir a cependant exigé de nous un effort pour le rassemblement de la majorité des informations nécessaires.

.../...

## PRESENTATION GENERALE DE LA ZONE D'ETUDE

La forêt classée du Nazinon (ex-fôret de la Volta Rouge) est à cheval sur les provinces de la Sissili et du Bazèga, dont une grande partie dans la première, couvrant le département de Sapouy. Elle est à environ 70 km au Sud de Ouagadougou, sur l'axe Ouaga-Sapouy-Léo (cf. carte n° 1).

D'après le recensement général de la population en 1985, la Sissili comprend 12 départements. Celui de Sapouy regroupe 45 villages.

Les études menées pour le premier plan quinquennal de développement populaire de la province (1) ont montré que la région est constituée d'un plateau légèrement incliné vers l'Ouest (d'Est en Ouest, l'altitude passe de 400 à 300 m). Ce plateau est traversé dans le même sens par le Nazinon et le Mou-Houn et ses affluents.

Selon toujours les mêmes études, le climat est de type soudanien et varie du Sud au Nord (du type Sud-soudanien au type Nord-soudanien). La sécheresse est très marquée d'Octobre à Avril. Les températures annuelles moyennes sont de 27°5 pour la zone Sud et de 28°5 pour la zone Nord. Le mois le plus chaud est Mars (37°9) et le mois le plus frais, Décembre (17°6). La moitié Sud de la province est comprise entre les isohyètes 1200 mm au Sud et 1000 mm au Nord. Le Nord de la province a une pluviométrie inférieure à 900 mm.

Des travaux de l'ORSTOM (2) ont révélé que la majeure partie de la région est composée de sols ferrugineux tropicaux lessivés (appauvris) et ferrugineux tropicaux remaniés sur matériaux argilosableux en profondeur. Ces sols sont assez pauvres en acide

---

(1) Ministère de la Planification et du Développement Populaire, Avril 1986 : "1er plan quinquennal de développement populaire de la province de la Sissili" Ouagadougou

(2) - DGR ORSTOM, Décembre 1969" Etude pédologique de la Haute Volta Rapport général de synthèse".

- BOULET, R. 1976 : Notice des cartes de ressources en sols de la Haute Volta".

# BURKINA FASO

## CARTE DE SITUATION

ZOUGMORE S. Marie Claire

MALI

NIGER

Nord



OUAGADOUGOU

Komblissiri

BAZEGA

SISSILI

BOBO-DIOULASSO

Léo

GHANA

TOGO

BENIN

COTE D'IVOIRE

### LEGENDE



Limites des Provinces



Grands axes routiers



Principaux cours d'eau



Forêt classée du Nazinon

Echelle: 1:3 500 000

0 35Km

phosphorique (2<sup>e</sup> élément fertilisant). Ils sont cependant meilleurs par rapport aux sols des provinces du Nord. La fertilité actuelle est moyenne. Celle potentielle est encore assez mal connue. On peut seulement dire qu'elle peut être élevée en fonction des propriétés physiques du sol. Une partie de la Sissili est une région comportant une proportion importante de sols lourds à forte capacité d'échange. Ce sont des sols complexes, saturés ou proche de la saturation (sols bruns eutrophes et vertisols).

Au total, la province de la Sissili est l'une des mieux arrosées, avec des sols très variés et d'une assez bonne fertilité pour l'agriculture. Le climat n'est pas très rigoureux et le relief pas ingrat.

Une savane arborée couvre l'ensemble de la région, avec par endroits des densités plus faibles, dues certainement à l'action anthropique et à celle des animaux. Il y a aussi des formations forestières assez denses le long du cours d'eau Nazinon et ses affluents.

Selon les premiers travaux du projet (1), le classement de la forêt du Nazinon a été réalisé par l'arrêté 538/SE/F du 23 Janvier 1954. Elle couvrait une superficie de 85.400 ha. En 1976, l'ordonnance 76/020/PRES/E/T du 25 Août décida de la constitution du Parc National de Pô (actuel Parc KABORE Tambi) qui a pris 53 600 ha. La forêt se réduisait donc à 31 800 ha (voir annexes). La décision du gouvernement burkinabè de mettre en aménagement la forêt, a entraîné des travaux dont les résultats ont permis de constater qu'une partie de cette forêt, située à l'Ouest, était déjà presque complètement remplacée par une mosaïque champs-jachères, et que le taux d'occupation humaine était trop élevé pour envisager d'aménager les lambeaux de forêt qui y restaient encore. Cette partie fut donc déclassée et elle est évaluée à

---

(1) F. OUEDRAOGO et M. SOTO FLANDEZ, Avril 1988 : "Défrichage et surpâturage dans la forêt classée du Nazinon. Point de situation".

environ 9157 ha. De nouvelles limites furent tracées à partir de 1986, excluant ces 9 157 ha. Actuellement la forêt à aménager est constituée de 22 643 ha dont 9084 ha dans le secteur Ouest sur lequel notre étude a porté plus précisément (voir annexes).

Cette étude a permis de mesurer l'ampleur des conflits qui naissent de la convoitise de cette nature protégée, par les migrants à la recherche de nouvelles terres de culture ou par des éleveurs en quête de fourrage. C'est enfin une réserve de bois de chauffe qui intéresse la ville de Ouagadougou.

.../...

P R E M I E R E      P A R T I E  
+++++

// 'AMENAGEMENT DES FORETS NATURELLES  
--==--==--==--==--==--==--

ChAP. I : LA PROTECTION LEGALE DE LA NATURE

I) LES OBJECTIFS VISES

1°) La protection de la nature

La protection de la nature passe quelquefois par le classement ou la protection de certaines forêts naturelles. Les forêts classées ou protégées sont celles qui sont soumises à un régime spécial d'exploitation ou de protection totale ou partielle. Il y règne donc un équilibre écologique.

Presque toutes les provinces du Burkina possèdent des réserves naturelles de flores ou de faunes (voir annexes). Ces forêts classées ou protégées et ces parcs nationaux ne bénéficient pourtant pas tous de protection adéquate ou de réaménagement.

Grâce à un projet d'aménagement forestier, la forêt classée du Nazinon, située dans la Sissili a eu le privilège d'être remise en valeur. Notre étude a porté sur cette zone qui regorge encore assez de richesses que nous verrons plus loin.

On peut définir l'écosystème comme étant l'ensemble des êtres vivants cohabitant dans un milieu, de manière à établir un équilibre dans ce milieu. La dégradation d'un écosystème dépend, certes des conditions du milieu, mais aussi de l'action anthropique (défrichements, mauvaises pratiques culturelles etc.) et de celle des animaux (surpâturage, piétinement). Ainsi, un écosystème, surtout sahélien comme au Burkina, soumis à un excès d'exploitation agro-pastorale dans un contexte climatique défavorable, devient très fragile. Cette réalité commence à être constatée même au Sud du pays où le climat est pourtant moins contraignant. Cela peut s'expliquer par l'affluence des migrants dans cette zone encore favorable à l'exploitation agricole. .../...

Depuis une quinzaine d'années environ, la pression démographique réduit les ressources naturelles, surtout celles en terres cultivables. Ce constat est bien connu. La dégradation due souvent aux cultures, occasionne un épuisement très rapide des sols et par conséquent, leur abandon pour d'autres défrichements. La jachère n'est pas immédiatement suivie d'une reprise de la végétation. Une fois le sol devenu fragile, le ruissellement accru décape l'horizon superficiel. C'est ce qui explique le déchaussement puis la mort de certains arbres. Une grande partie des zones d'interfluves se transforme ainsi en zones absolument nues.

On remarque aussi que la dégradation du couvert végétal est aussi due aux couloirs à bétail qui se rencontrent un peu partout. Ces passages non aménagés détruisent la structure de la forêt.

Le phénomène de déforestation est donc lié en général, dans les régions sahéliennes à la mise en valeur agricole et pastorale et au ravitaillement en bois des centres urbains surtout. C'est suite à tous ces constats que le gouvernement burkinabè a décidé de lutter contre la désertification qu'engendrent toutes ces dégradations. Cette lutte se mène sur plusieurs plans parmi lesquels l'instauration des "trois luttes", les classements et les aménagements de forêts. En effet, les forêts sont utiles à l'homme, d'une part pour leur valeur économique et leur intérêt scientifique, et d'autre part pour le rôle anti-érosif et de maintien de l'eau.

Selon COULIBALY Issa (1), le classement des forêts et les reboisements visent les buts suivants :

- La création de forêts de protection dans les régions où le sol est menacé ou dénudé par toutes les formes d'érosion, où la latéritisation est très active.

---

(1) COULIBALY Issa 1982 : "Cours de droit forestier destiné aux élèves de l'Ecole Nationale Forestière de Dinderesso" Direction départementale des Transports et du Tourisme des Hauts-Bassins (Bobo-Dioulasso).

- La mise en réserve, pour des raisons économiques, des boisements devant assurer l'approvisionnement en bois de feu et en charbon de bois, en bois de service etc. Ces forêts sont dites forêts de production.
- La préservation des caractères originaux de la flore (réserves botaniques) ; la protection de la faune etc.
- Les forêts classées ont un rôle multiple : elles sont d'intérêt climatique et de protection. C'est pour cela qu'elles sont en principe des domaines forestiers permanents, c'est-à-dire que leurs limites ne peuvent être modifiées que pour des raisons impérieuses.

Les périmètres de restauration sont aussi une autre forme de protection de la nature. Ce sont des terrains classés dans le but d'en assurer la protection, la reconstitution et éventuellement le reboisement. Ils sont constitués suivant la même procédure que les forêts classées, et les droits coutumiers d'usage des populations y sont réglementés selon les mêmes modalités. Cependant, ils n'ont pas les mêmes caractères de permanence que les forêts classées.

En plus de la protection du sol, de la flore et de la faune, de l'intérêt économique et climatique des forêts, il faut ajouter le devoir de laisser aux générations futures cette source de vie irremplaçable tant bien sur le plan écologique que social. En effet, certaines feuilles, racines, écorces, et certains fruits sont utilisés en pharmacopée traditionnelle. Il en est de même pour le miel qui a plusieurs autres fonctions sociales. La forêt offre en effet, par l'abondance et la variété de ses espèces, des conditions favorables à la production naturelle de miel par les abeilles.

Tous ces produits ci-dessus cités servent également pour l'alimentation. R CATINOT (1984) note qu'"en masse, en nombre et en volume, ces prélèvements pourraient sembler peu importants, mais en valeur aux yeux du monde rural, ils prennent un poids considérable dans la mesure où ils sont liés à la tradition et à la coutume".

.../...

L'importance vitale, en milieu rural, de l'arbre et du bois, a été reconnue surtout suite aux sécheresses de ces dernières années en milieu tropical. L'on s'est vite rendu compte que les phénomènes de désertification passaient d'abord par la disparition du couvert végétal, essentiellement forestier qui avait jusqu'alors conservé à la terre sa fertilité, en assurant sa protection contre le soleil, la pluie et le vent, et qui assurait en même temps à l'homme et à ses animaux un potentiel presque irremplaçable de bois, de feuilles et de fruits. Il fallait s'attendre à des conséquences désastreuses pour les populations de ces régions qui auraient progressivement supprimé leur environnement forestier naturel au profit d'une mise en valeur agricole ou pastorale. Il leur sera effectivement difficile, compte tenu de leurs faibles ressources financières, de pouvoir s'acheter des combustibles extérieurs ou des appoints de nourriture indispensables à leur survie et à celle de leurs animaux durant certains mois difficiles de l'année.

Dans certains cas, l'Etat de son côté risquait également de se retrouver encore avec une ressource économique en moins. Il percevait des taxes sur l'exploitation de la forêt et la commercialisation du bois.

Le constat général à faire est donc que les forêts sont en train de perdre leurs potentiels par la mise en valeur agricole et par une exploitation inorganisée. Cette situation prend de plus en plus une ampleur considérable liée à la forte expansion démographique qui engendre des besoins croissants. Les techniciens et les responsables de l'Etat doivent trouver rapidement des solutions à la déforestation et à la stérilisation des sols qui risquent de connaître une extension aux conséquences incalculables pour le bien-être et la survie des populations.

## 2°) L'exploitation rationnelle des produits de la forêt

Il ressort d'une étude de la FAO/PNUD (1982) qu'au Burkina Faso, le bois de feu constitue le principal combustible d'origine végétale. Les centres de consommation ou de commercialisation sont généralement les villes. Traditionnellement, le paysan prélève certaines essences pour le bois de chauffe. Mais avec la pénurie, on fait feu de tout bois. ....

Ce phénomène est devenu courant dans les formations végétales situées à proximité des gros centres de consommation où on constate en général une détérioration progressive de la qualité des bois de feu. Si les centres urbains sont les plus gros consommateurs, il faut noter que le milieu rural en consomme également en quantité non négligeable. Selon toujours la FAO, 93 % des ménages ruraux soit plus de 80 % de familles burkinabè se procurent leurs combustibles par la cueillette qui est assurée par les femmes et les enfants. Actuellement, la situation semble s'améliorer pour les populations urbaines grâce aux grossistes transporteurs qui ravitaillent les villes en bois, surtout Ouagadougou. Il n'en demeure pas moins que certaines contraintes se posent pendant l'hivernage. En effet, ce bois prélevé par les paysans forestiers devient difficile à enlever, faute d'une route impraticable à cette période.

Les autorités politiques du pays ont pris conscience de l'importance du bois et entreprennent des actions pour en réglementer l'exploitation. Le problème est devenu d'autant plus crucial que l'urbanisation est de plus en plus accélérée. Il s'en suit donc, inévitablement un accroissement des besoins en combustibles ligneux. Il faut alors pallier à ce problème tout en assurant une protection de la nature. Le reboisement et le classement de forêts semblent pour l'instant les solutions les plus indispensables. Dans une forêt classée, l'exploitation de bois se fait très rationnellement. Le bois mort est d'abord ramassé ; suit la coupe de certains arbres d'un âge assez avancé ; enfin, des spécialistes sélectionnent les espèces à couper.

L'auto-suffisance en énergie locale reste donc un objectif à atteindre, vu les multiples usages du feu. Il est utilisé aussi bien pour la cuisine, pour l'artisanat que pour l'industrie. Une grande pénurie se fait sentir dans la moitié Nord du pays où une grande partie du bois provient des achats. Dans la moitié Sud et à l'Est, le bois est obtenu à partir des plantations forestières locales et par l'auto-apvisionnement dans les formations naturelles ; elles constituent une source parfois déjà pauvre. Vu cet appauvrissement progressif en bois convenable pour les différents usages, la satisfaction de la consommation nationale devra se faire plutôt à partir des plantations forestières.

.../...

La question qui peut se poser suite à tous ces constats est de savoir si réellement, l'objectif d'auto-suffisance en énergie locale peut être atteint sans une exploitation abusive des forêts. Cette inquiétude vient du fait que la pression démographique va sans cesse croissant. Il va donc falloir encore vulgariser les foyers améliorés et toujours sensibiliser les populations à leur utilisation. Selon des études de la FAO (1982), un foyer amélioré permet en moyenne une économie de 30-40 % de bois par rapport au foyer ouvert. Une autre alternative serait de substituer au bois d'autres combustibles tels que le gaz. Mais le problème est que les moyens financiers des ménages permettent difficilement d'utiliser ce nouveau combustible plus cher que le bois. De plus, ces substituts du bois sont encore mal adaptés au contexte local, principalement aux habitudes culinaires. En effet, il serait très difficile à un ménage d'une dizaine de personnes de pouvoir préparer le têt (nourriture de base) sur un foyer à gaz. Il n'est cependant pas exclu que des foyers soient modelés de manière à être plus commode et que le gaz soit imposé si la nécessité s'imposait. Le seul problème qui resterait sera alors celui du coût. En milieu rural, les résidus agricoles (tiges de sorgho) sont déjà utilisés comme appoint au bois pour la cuisson des aliments, mais sur le plan agronomique, cette solution n'est pas souhaitable car elle se fait au détriment de la fertilisation et de la protection des sols cultivés. Le remplacement du bois de service ou d'oeuvre par d'autres matériaux n'est pas envisageable dans l'immédiat parce qu'il ne sera possible qu'à partir de matériaux importés à des prix plus ou moins accessibles pour la population.

Nous pouvons donc dire que le bois reste la solution immédiate. Aussi, la mise en oeuvre d'action combinée de développement forestier (aménagement des forêts naturelles, reboisements etc) et d'utilisation plus efficace de ce produit forestier est nécessaire. La solution la plus adaptée reste la vulgarisation des foyers améliorés, action déjà entamée qui doit être poursuivie.

.../...

II) LES CONTRADICTIONS ENTRE L'AMENAGEMENT DES FORETS  
ET, LES DEFRIUREMENTS ANARCHIQUES ET LE SURPATURAGE

Les défrichements et le surpâturage ont été constatés surtout dans le secteur Ouest de la forêt du Nazinon, ce qui compromet la réussite du programme d'aménagement de la forêt. Les exploitants ont occupé les lieux de façon illégale et anarchique. Par ailleurs, les feux de brousse constituent un autre danger majeur et permanent pour les ressources de la forêt. L'exploitation agricole est pourtant au centre de l'économie rurale. L'agriculture a en effet plusieurs fins dont la satisfaction des besoins alimentaires surtout, et éventuellement la production de matières premières pour l'industrie. Son action sur le milieu suppose cependant une connaissance physico-chimique du milieu et une maîtrise des méthodes et des instruments de production. Il existe donc des contraintes pour cette activité. Les ressources essentielles du pays relèvent pourtant de l'agriculture, de l'élevage et des forêts, peu propices à une industrialisation rapide. C'est pratiquement au seul monde rural que s'adressent les encouragements, les incitations à cultiver davantage pour produire plus. Les connaissances insuffisantes du milieu naturel et de ses équilibres écologiques restent cependant un handicap. Mais le problème majeur reste la redynamisation des pré-coopératives et coopératives villageoises là où elles ne sont pas viables. Dans plusieurs régions dont celle de notre zone d'étude, il n'existe que des groupements villageois fantômes et non fonctionnels. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les paysans sont le plus souvent très peu intéressés par les travaux de bénévolat quand bien même ils y voient d'une certaine manière leur intérêt. L'existence de groupement de bûcherons dans cette zone peut aussi être une explication. En effet, il constitue un concurrent très sérieux du groupement d'agriculteurs dans la mesure où les bûcherons tirent une contre-partie financière à leur travail. Il va sans dire donc que les paysans s'intéresseront plus au groupement de bûcherons qu'à celui d'agriculteurs. Des solutions restent donc à trouver pour le fonctionnement effectif du groupement villageois d'agriculteurs. La négociation de fonds doit également être vue de plus près pour la vulgarisation des nouvelles techniques de production agricole.

.../...

Dans la zone étudiée, la faible densité de la population donne une fausse appréciation des ressources naturelles disponibles sur de "vastes étendues vierges". Lorsque les forestiers font part de leurs inquiétudes pour l'avenir et prennent des mesures conservatoires, ils sont mal compris. Tout le monde ne se rend pas compte que le rythme actuel d'exploitation conduit tout droit à une catastrophe dans les décennies à venir. Avant les actions de réaménagement de la forêt par le projet, tout défrichement était considéré par la population comme une mise en valeur des terres, donc bénéfique à la collectivité. Il n'existait aucun contrôle et l'on n'épargnait même pas la forêt classée. Actuellement, cet état d'esprit persiste dans les zones de réinstallation. Les défrichements ne sont ni réglementés, ni contrôlés. Cette "course à la terre" est liée à la pratique de la culture itinérante ancestrale. Très rares sont encore les systèmes de culture permettant de rentabiliser une fertilisation en place ; seule la jachère assure encore la régénération des sols. Dans ces conditions, l'Etat doit chercher les moyens à mettre en oeuvre pour l'équipement technique des paysans. Ceux-ci défrichent tout espace libre sans même savoir s'il sera fertile ou non. Aucune étude pédologique préalable n'est faite pour permettre de distinguer les seules terres de valeur agronomique suffisante ; ceci éviterait certaines exploitations inutiles. Ainsi, la détermination de "surface agricole utile" au niveau des villages permettrait la réalisation indispensable d'un aménagement "agro-sylvo-pastoral", seul capable de maintenir au milieu, l'équilibre qui conserverait la pérennité de ses potentialités. Cet aspect doit donc être pris en compte dans l'application de la réorganisation agraire et foncière.

Les abus de feux de brousse, souvent incontrôlés et même utilisés pour capturer des rats, et ceux de pâturage sont aussi constatés dans la zone. C'est une région où l'élevage constitue une des ressources de base. En plus de la mentalité conservatrice des éleveurs, l'élevage y est encouragé et aidé par des mesures sanitaires qui sont les vaccinations et les soins aux animaux. Les arbres sont utilisés comme appoint nutritionnel. On constate ainsi de plus en plus la coupe et la mutilation d'espèces fourragères, ce qui constitue également une cause de la déforestation.

.../...

Avant de conclure sur ce chapitre, il serait peut-être intéressant d'expliquer pourquoi les cultivateurs préfèrent installer leurs champs dans la forêt. Il convient d'attirer l'attention sur le fait qu'en dehors des terrains alluvionnaires où la pédogénèse est encore active et l'humidité du sol relativement importante, les sols encore fertiles sont ceux des forêts protégées contre les outrances du climat. En plus, l'environnement forestier maintient une humidité plus forte et une température plus basse. Il permet une transformation rapide des débris végétaux en humus grâce aux micro-organismes (bactéries) qui assurent un mélange parfait de tous les éléments. C'est ce qui explique donc la fertilité des sols des forêts surtout lorsque le ruissellement n'y est pas important. La régénération est aussi plus rapide en forêt où le sol profite de sa litière. Selon R. CATINOT (1984), " le paysan ne marque son attachement à la forêt qu'en la défrichant, la détruisant". On peut dire que si ces paysans défrichent sans limite, c'est parce qu'ils ne comprennent pas encore l'importance de la forêt et de sa conservation. Il faut, en plus de la nécessité de sensibilisation des paysans par rapport aux problèmes de l'environnement, une certaine convergence entre les objectifs des projets et les exigences des systèmes traditionnels de production et de reproduction sociale dans lesquelles la forêt joue souvent un rôle central. Cet aspect qui est déjà perçu par les autorités doit bénéficier d'une grande attention afin de ne pas tomber dans l'oubli ou de ne pas connaître une certaine négligence.

.../...

## CHAP. II : LES MIGRATIONS VERS LA FORET CLASSEE

### I) LE RÔLE DES INSTITUTIONS

La migration interne de plus en plus massive et surtout ses conséquences, appellent une intervention des pouvoirs publics pour faire appliquer les dispositions de la réorganisation agraire et foncière dans les zones d'accueil notamment.

#### 1°) L'orientation des migrants

Les migrants viennent surtout des régions du Centre et du Nord et se dirigent de préférence vers le Sud. La migration se fait jusque là de façon désordonnée et il importe au moins que soit contrôlée la réinstallation en vue d'une exploitation rationnelle des ressources, notamment les terres de culture. Par la même occasion, les forêts classées du Sud pourraient être évitées. La Sissili est encore une zone de faible concentration humaine sur laquelle on dispose de peu d'informations de base. Cette région doit faire désormais l'objet d'une attention particulière depuis qu'elle est sollicitée par une forte immigration, surtout quand les migrants s'installent et défrichement de manière anarchique même dans la forêt classée du Nazinon et le parc national KABORE Tambi. La forêt, classée avant l'indépendance du pays en 1960, n'a pas été effectivement mise sous surveillance. Aussi, la densité de la forêt ne laissait-elle pas prévoir une quelconque action anthropique.

L'orientation et l'organisation des migrants au plan intérieur doivent d'abord passer par la sensibilisation des populations. L'on devrait également créer des directions de migration chargées de cette question dans les provinces. La population pourrait ainsi s'y rendre pour des informations et des renseignements sur les zones d'arrivées, en cas de déplacement nécessaire.

.../...

Il est souvent difficile d'empêcher la recherche de terre par les paysans. Il faut alors organiser et encourager l'agriculture et l'élevage intensifs. Ceci est d'autant plus nécessaire que certains paysans, très attachés à leurs terres d'origine ont souvent des problèmes moraux à se déplacer. Mais nécessité oblige dans certains cas. Il faut leur apprendre à mieux travailler la terre et abandonner la manière archaïque qui ne permet pas une protection du sol. Des procédés non coûteux existent déjà et il convient que leur pratique soit continuelle. Il s'agit de l'utilisation de la fumure organique ; de la construction de sites anti-érosifs, des plantations d'arbres dans les champs, de l'utilisation des nouvelles techniques agricoles et enfin du regroupement en pré-coopératives et coopératives.

L'organisation au sein des paysans doit être adéquate et effective. Ils doivent avoir la volonté et le courage et oser continuer la lutte. Toutes ces actions contribuent à régler la migration que l'on ne peut ni laisser aller, ni freiner brusquement sans créer des catastrophes. Il reste donc beaucoup à faire pour les services de la migration encore très jeunes.

Les projets d'installation et de réinstallation des agriculteurs et éleveurs migrants doivent être effectifs et poursuivis. L'action consisterait tout d'abord à harmoniser le langage au niveau central avant d'agir sur le terrain. Tous les ministères concernés devraient travailler en collaboration afin d'éviter de doubles actions et négociations inutiles. Il s'agit du ministère du Plan et de la Coopération, de l'Action Coopérative Paysanne, du ministère de l'Environnement et du Tourisme et de celui de l'Agriculture et de l'Elevage.

L'élaboration de textes (Raabo ou Kiti) réglementant la migration peut également permettre aux autorités provinciales et gouvernementales de réagir sur le terrain en aidant à mieux contrôler la migration. Les sensibilisations doivent être suivies de mesures d'accompagnement (infrastructures sociales). Des cahiers de charge pourront être mis dans les deux zones pour permettre le pointage et le meilleur suivi des migrants.

.../...

Certes, au regard des différentes réalités du pays, l'entrée en vigueur de telles décisions ne sera pas aisée. Pourtant la préservation de l'environnement nécessiterait que des efforts considérables soient fait pour les rendre effectives. En effet, l'économie burkinabè est essentiellement basée sur le secteur primaire qui regroupe l'agriculture, l'élevage et la foresterie qui ne peuvent être dissociés. Il faut donc une attention particulière sur ce secteur prioritaire tant sur le plan de la conception que la réalisation concrète des projets.

L'organisation des premiers migrants reste capitale. En attribuant à chacun d'eux sa terre de culture, l'on pourrait éviter l'arrivée des autres de façon anarchique. En trouvant une certaine organisation sur place, ces derniers seraient obligés de s'en référer, ce qui les amènerait nécessairement auprès des autorités. Ainsi, les premiers migrants aideraient à la résolution du problème. Le manque de personnels ou alors la mauvaise exécution des tâches fait en effet qu'il faut le concours même des populations pour ce qui est de l'organisation de leurs terroirs villageois. Ces populations ont la première tâche dans cette organisation car il s'agit de leur propre richesse. Sa gestion leur incombe donc.

Les paysans doivent d'abord comprendre et cesser de régler le problème de terre à l'amiable, à l'insu même des autorités. Cette compréhension sera d'autant plus bénéfique pour eux, puisqu'il leur faudrait même des moyens de déplacement qui pourraient éventuellement leur être offerts par l'Etat. Ces déplacements organisés existent déjà et il importe qu'ils soient généralisés.

La migration est une réalité très complexe dont l'organisation demeure très difficile. Quelquefois, ce problème n'est même pas maîtrisé au niveau de la famille où les chefs de familles ont des difficultés pour retenir leurs fils. La migration dépend pourtant de certaines raisons concrètes des paysans dont l'importance devrait permettre de l'accepter ou de la refuser. Tout dépend des conditions réelles des paysans.

.../...

Certains, voyant leurs familles s'agrandir devant des domaines d'exploitation inchangeables et dégradants au fil des années, se sentent obligés d'aller à la recherche de nouvelles terres cultivables surtout lorsqu'ils n'ont autres sources de survie que l'agriculture. Une possibilité de déclasser certaines parties des forêts existe, ceci pour résoudre le problème des terres épuisées.

## 2°) L'attribution des terres selon les nouveaux textes

La Sissili est jusque là une zone de faible concentration humaine (cf carte n°2) où prévaut encore l'autorité coutumière. C'est aussi une zone de forêt, de terres fertiles encore neuves et assez étendues. C'est là une des raisons qui expliquent l'afflux massif de paysans du centre et du Nord. Ces paysans y vont généralement pour des raisons de terres cultivables ou de pâturages. A leur arrivée, aucune structure ne régleme leur installation, et aucun contrôle n'est effectué sur leurs exploitations. Il en ressort donc que les terres sont occupées et exploitées de manière anarchique et désordonnée. Des champs ont même été ouverts dans une partie de la forêt classée. Ce manque de contrôle et de suivi entraîne la destruction systématique de l'environnement, vu que les méthodes traditionnelles de culture sont encore utilisées à savoir l'agriculture itinérante sur brûlis. Pour éviter ce déséquilibre continu de l'écosystème déjà entamé et l'occupation anarchique des terres, il importe que des solutions soient apportées le plus vite possible. C'est un peu la tâche confiée à la réorganisation agraire et foncière décidée depuis le 4 Août 1985. L'accent devra être mis sur l'accueil et l'installation des migrants.

Ce qui devrait être fait sur le plan foncier, ce serait d'amener les populations à comprendre les textes et l'intérêt de la réorganisation. Pour cela, des séminaires nationaux et provinciaux se sont déjà tenus sur la question. Il s'agira bientôt des séminaires départementaux. A ces séminaires doivent toujours participer les représentants des différents villages, vu la nécessité de travailler en collaboration avec les populations concernées.

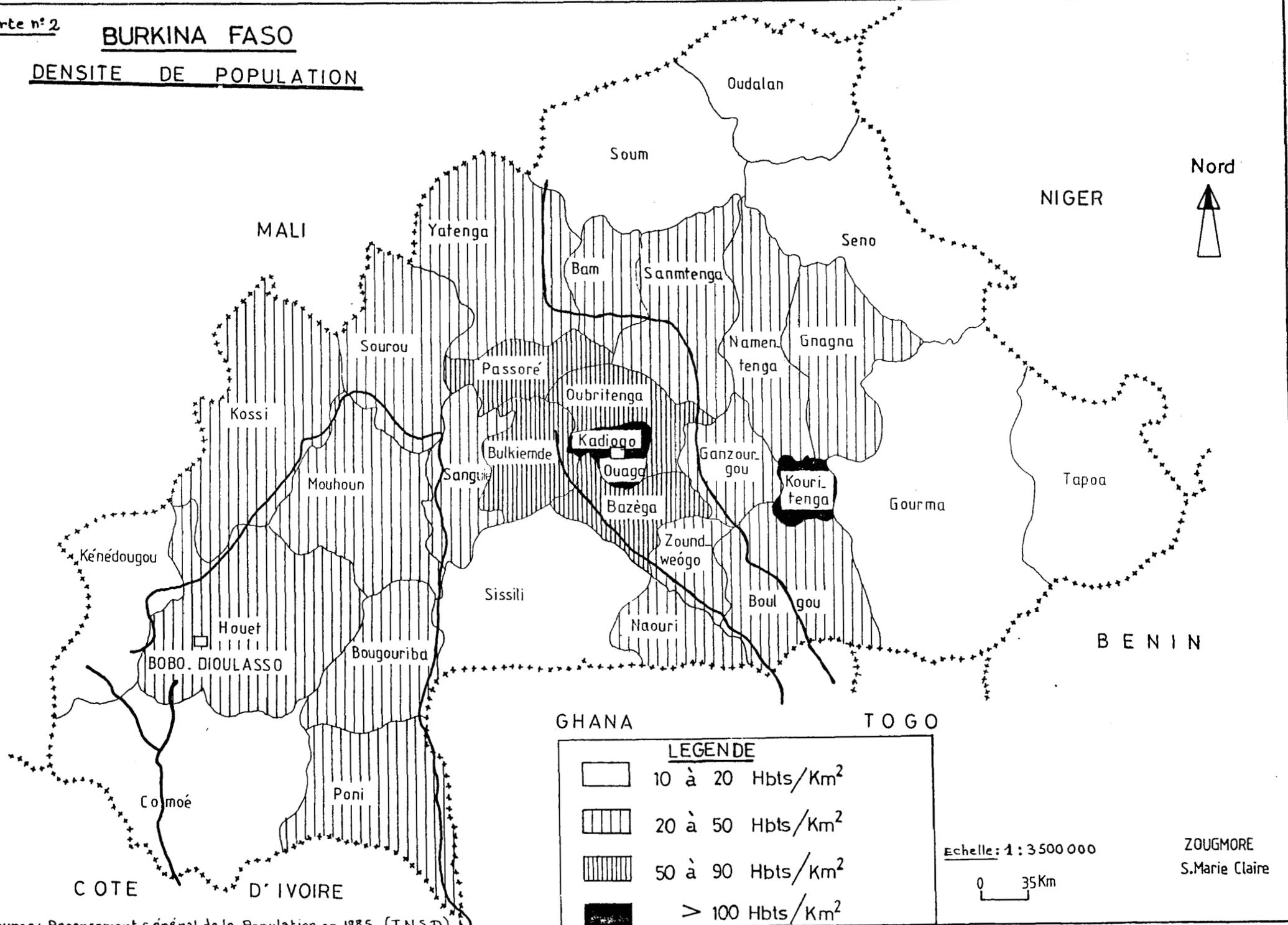
.../...

Carte n° 2

# BURKINA FASO

## DENSITE DE POPULATION

- 30 -



GHANA

TOGO

### LEGENDE

	10 à 20 Hbts/Km <sup>2</sup>
	20 à 50 Hbts/Km <sup>2</sup>
	50 à 90 Hbts/Km <sup>2</sup>
	> 100 Hbts/Km <sup>2</sup>

Echelle: 1 : 3 500 000

0 35Km

ZOUGMORE  
S.Marie Claire

Source: Recensement Général de la Population en 1985 (I.N.S.T.)

Il est à remarquer que certains problèmes subsistent au niveau des paysans, quant à l'application de certains textes. Les décisions des autorités ne sont pas toujours respectées, compte tenu même de la mentalité de certaines populations qui préfèrent évoluer dans les systèmes traditionnels. Elles restent méfiantes vis-à-vis des nouveaux systèmes d'exploitation. La compréhension diffère suivant les zones. Les zones Sud et Ouest, plus ouvertes à l'influence extérieure sont perméables aux changements techniques. C'est le cas par exemple de la province de la Kossi où est déjà pratiqué le système de zonnage dans l'exploitation des terres. D'autres zones par contre, très attachées à leurs systèmes ancestraux restent très difficiles à faire changer. C'est le cas de la région de Manga dans le Zoundwéogo. Enfin, la majeure partie du pays montre en apparence une acceptation des changements techniques et sociaux. Cependant, dans la réalité, des défaillances et des résistances sont toujours constatées dans l'application des textes. Cela s'explique souvent par la persistance de mentalités obscurantistes malgré les travaux de sensibilisation entrepris. Il faudra davantage d'explication dans les zones difficiles. L'accent sera mis sur la gestion même de la terre au lieu du terroir villageois tout entier. L'idéal, ce qui est surtout visé, c'est le zonnage, c'est-à-dire le découpage en zones pour la pratique séparée des différentes activités (agriculture, élevage) et l'habitation. Ce découpage permettra une meilleure organisation de ces activités. Il faudrait également prévoir des fonds pour les divers investissements utiles tant sur le plan technique que social. Les défrichements incontrôlés sont aussi à éviter. Pour cela, il faudra chercher à sédentariser les populations, ce qui suppose qu'on leur donne des moyens pour moderniser la culture (mécanisation, intrants etc). Il se pose également là un problème de financement et d'encadrement. La seule issue serait de redoubler d'effort pour la mobilisation de nos ressources financières qui sont tirées essentiellement de l'épargne nationale, des recettes fiscales et du recours à l'aide au développement. Mieux serait d'amener les agriculteurs à fournir certaines recettes qu'ils obtiendraient à partir de cotisations et d'épargne au sein des structures villageoises telles que les groupements et coopératives. Ces fonds spéciaux leur serviraient pour l'acquisition de matériels de travail. Ils prendraient ainsi en compte leurs propres intérêts.

.../...

L'inquiétude des chefs coutumiers exprimée lors des séances de sensibilisations se situe sur le plan religieux. En effet certains lieux sacrés se trouvent dans la forêt. A ce sujet pourtant le problème ne se pose pas. Les lieux de culte seront épargnés lors de l'application de la réorganisation, si la nécessité se fait réellement sentir. Il faut remarquer cependant que certaines pratiques ancestrales sont difficilement acceptables. C'est le fait par exemple de garder sacrée une retenue d'eau alors qu'il serait nécessaire de l'aménager pour mieux l'exploiter.

Une fois la réorganisation appliquée, des structures se chargeront, au niveau des villages, de l'attribution et du retrait éventuel des parcelles. Un schéma d'aménagement sera suivi par les commissions d'attribution et de zonage. Ces commissions regrouperont les délégués CR élargis à certaines personnes de confiance comme les chefs de terre pour faciliter les choses au niveau des paysans.

Théoriquement, selon les textes de la réforme, l'occupation et l'exploitation des terres rurales par les paysans à des fins de culture seront gratuites. L'occupation donc pour toute autre raison que l'agriculture et l'habitation sera payante. Cependant jusqu'à nos jours, tout se fait comme par le passé. Il n'y a pas encore d'application concrète du décret parce qu'il n'est pas encore connu par tous. En effet, en dehors des techniciens de la question rurale, les textes restent inconnus même dans les grands centres urbains. Chaque ministère soutire du décret uniquement ce qui le concerne. Pourtant tous les ministères devront étudier tous les textes afin que des propositions puissent être faites. C'est là donc un problème d'administration et c'est ce qui explique que très peu de personnes connaissent jusque là le contenu du décret. Son application reste donc difficile.

La portée économique de la réorganisation agraire et foncière est de pouvoir augmenter la production agro-pastorale. Il existera un système d'exploitation plus rentable car il est inutile d'occuper de grands espaces sans exploitation intensive. Seuls les terrains ruraux exploités de manière rationnelle et intensive peuvent permettre d'atteindre l'auto-suffisance alimentaire.

.../...

Dans l'histoire foncière du Burkina, il était temps qu'une réforme survienne. Il existait des étendues de terres non exploitées tout simplement parce que leurs propriétaires n'avaient pas la force nécessaire de les exploiter. Cependant, certains paysans étaient dans le besoin de petits lopins de terre pour une agriculture de subsistance, besoin qui n'était pourtant pas toujours satisfait. Avec les textes, la terre sera octroyée en fonction de la taille du ménage et de sa force de production.

L'aménagement consiste en des parcellements, des défrichements, des actions de restauration et de conservation des sols (lutttes anti-érosives, techniques d'utilisation et d'économie de l'eau, production et utilisation de la matière organique, production animale etc). La priorité sera donnée aux groupements et coopératives pour permettre, grâce à la formation et à l'encadrement dont ils bénéficient, une meilleure planification de la production et éventuellement de la commercialisation. Il faut noter que la commercialisation des produits est étroitement liée à la demande. La production doit donc être faite en fonction des besoins des populations ou des partenaires étrangers. Cet aspect ne doit pas être négligé au niveau de l'encadrement des producteurs.

### 3°) Le contrôle des déplacements de troupeaux

On constate au Burkina Faso un déplacement de troupeaux, du Nord vers le Sud. Ces mouvements, bien qu'ils soient en baisse, selon l'infirmier vétérinaire de Sapouy, sont toujours assez importants. Les déplacements sont cependant incontrôlés. Il n'existe pas de pistes à bétail à proprement parler pour les migrations internes, en dehors de celles construites pour l'exportation du bétail. Le troupeau suit généralement les grands axes routiers jusqu'au lieu voulu. De manière général, l'itinéraire est le suivant : Dori - Koudougou - (ou Boussé) - Sapouy. Quelquefois il va jusqu'au Ghana. Les principales zones d'attraction restent cependant la Sissili et le Nahouri.

.../...

La province de la Sissili reçoit donc une grande partie des troupeaux venant du Nord. Selon le premier plan quinquennal de développement, l'effectif du cheptel était évalué à 141 832 têtes de bovins et 139 320 têtes d'ovins et caprins. Ces résultats ne doivent être pris qu'avec réserve, si l'on s'en tient au caractère méfiant des éleveurs qui ne donnent jamais les effectifs réels de leurs troupeaux. Il faudrait peut être multiplier ces chiffres par 2 ou 3 pour avoir un résultat plus fiable.

Le manque de données et le caractère traditionnel de l'élevage ne nous ont pas permis de disposer des effectifs de cheptel des villages concernés par notre étude. Cependant, de nos échantillons enquêtés, nous avons constaté que le nombre de têtes par éleveur variait de 15 à 150. Le troupeau est essentiellement composé de bovins et les bergers sont en perpétuel déplacement.

Vu ce caractère extensif et transhumant de l'élevage, il conviendrait de mieux l'organiser en commençant par le contrôle des déplacements, même si la maîtrise de ces déplacements s'avère difficile. Pour cela, il faudrait dépasser le cadre du terroir villageois et de gestion de terre en déterminant par exemple des pistes à bétail. Il s'agira de voir les itinéraires nécessaires afin d'empêcher l'installation humaine ou de déguerpier les populations déjà installées pour l'aménagement de ces pistes. Ces problèmes dépendent des services d'aménagement du territoire dont nous louons déjà les efforts déployés pour l'intensification de l'élevage. Il faudrait toujours oeuvrer à transformer progressivement les habitudes des éleveurs, notamment par la limitation des mouvements de transhumance, par le regroupement des animaux dans des espaces finis et dans des enclos de stabilisation. La délimitation des zones pastorales est nécessaire avec pistes de transhumance, parcs à vaccinations, couloirs pour accès aux points d'eau etc. L'on devrait amener les éleveurs à éviter l'élevage de prestige et prendre un nombre maîtrisable.

Certes, la mise en oeuvre de telles actions au coût d'investissement élevé ne sera pas aisée pour un pays comme le Burkina Faso. En effet tous les secteurs y sont prioritaires au plan du développement, avec cependant des moyens très limités. .../...

Mais des efforts supplémentaires doivent être consentis dans ce secteur primaire qui, une fois bien organisé, sera incontestablement rentable pour le pays dont l'économie dépend en grande partie. Si nécessité s'impose, l'autorité de l'Etat devrait intervenir pour faire limiter les effectifs de troupeaux.

L'utilisation des pistes pourrait être payante afin de pouvoir en assurer les réparations et l'entretien. La priorité aux zones pastorales organisées devrait être donnée aux groupements ou coopératives d'éleveurs.

Pour un contrôle plus concrêt, des laissez-passers pourraient être délivrés ; toutes les informations y seront précisées : itinéraires, volumes des troupeaux, vaccinations contre certaines maladies etc. Pour les exportations ou les longues transhumances, il pourrait être question de carnets de transhumance, où tout sera également mentionné.

## II) LA NECESSITE D'ASSISTER LES POPULATIONS RURALES

Dans la Sissili subsistent encore un certain nombre de contraintes pourtant surmontées par d'autres provinces. Cela est dû à son faible peuplement. En effet, le système d'encadrement y est encore très faible, faute d'un personnel suffisant en nombre et en qualité. On y constate une absence presque totale d'intrants de production (semences, engrais, pesticides etc) pour doter les paysans dynamiques. Dans la zone étudiée précisément, il n'existe aucun système de vulgarisation d'intrants vu qu'il n'existe pas de groupements d'agriculteurs. On constate également des paysans peu motivés à l'intensification de l'agriculture. Ils ont encore des terres en quantité suffisante. L'agriculture y est toujours au stade traditionnel. Pourtant la forte migration pourra entraîner tôt ou tard un manque de terre, ce qui entraînerait des difficultés si les systèmes intensifs sont ignorés. Les potentialités de la zone sont par ailleurs limitées par la nature des sols très sensibles à l'érosion. En effet, la culture itinérante est cause de déboisements intenses et par conséquent entraîne la dégradation physique et chimique des sols.

.../...

L'intégration de l'agriculture et l'élevage est encore à un faible niveau.

Il convient à la suite de tous ces constats, d'entreprendre de développer le secteur agro-pastoral de cette zone aux potentialités encore meilleures et non négligeables. L'ensemble du secteur agrosylvo-pastoral constitue en effet le pilier du développement de la Sissili et de tout le territoire burkinabè. Il faudrait donc une formation et un suivi des agriculteurs, une application des nouvelles techniques agricoles pour éviter les effets néfastes que les méthodes archaïques ont fait subir aux terres et à la flore de la moitié Nord du pays. Tous les efforts doivent être faits dans le but de lever les contraintes qui sont :

- Le manque de centres de formation. Les actions de formation, d'expérimentation et de vulgarisation se trouvent du même coup assez limitées.
- La faible mécanisation agricole. En effet, avec l'utilisation toujours d'outils rudimentaires, il résulte que les activités de production ne sont pas du tout optimisées.

Il appartient aux trois ministères concernés (Plan et Coopération, Agriculture et l'Elevage et Action Coopérative Paysanne) de redoubler d'effort pour s'occuper de la question. Certes quelquefois les paysans choisissent délibérément de refuser les conseils des encadreurs. Mais cela s'explique par leur manque de confiance aux autorités et par les conditions souvent difficiles des groupements. En effet, au niveau des organisations paysannes, les conditions d'accès et surtout de remboursement des dettes posent souvent des problèmes. C'est par exemple le cas d'un paysan non redevable qui se verrait obligé de payer la dette d'un autre qui n'arriverait pas à s'acquitter de son devoir, vu que les crédits du groupement sont remboursés de manière globale. C'est là une cause de démobilisation. Les promesses non tenues sont également une cause de désintéressement aux conseils : après des passages répétés de conseillers, les paysans s'attendent à une aide concrète et assez rapide en matériel de travail, ce qui n'est pas toujours le cas. ....

Il faut noter aussi que le fonctionnement ou non des groupements dépend des cultures pratiquées. Ces structures sont favorables aux cultures de rente surtout qui demandent des soins assez particuliers. En tenant compte de tous ces aspects, les autorités doivent s'intéresser davantage à l'organisation coopérative et à la redynamisation et restructuration des organisations paysannes existantes. Ce travail devrait être mené en prenant en compte les réalités de chaque zone et la mentalité de chaque population. Il faudrait par ailleurs arriver à susciter l'enthousiasme chez les membres des groupements en leur offrant des cadres de concertation et d'échange. C'est par exemple le cas des conférences, séminaires, congrès etc qui devraient se multiplier en s'adaptant au contexte même des milieux. Pour amener les paysans à sentir la nécessité d'évoluer vers des formes nouvelles, il faudrait aider les producteurs non encore organisés à constituer des coopératives ou des organisations pré-coopératives. L'objectif serait d'amener les paysans à constituer eux-mêmes, après avoir compris la portée, les coopératives. Il n'appartient pas aux autorités de décider de l'organisation d'un certain nombre de coopératives. Il ne sert à rien de fixer un nombre d'organisations paysannes à atteindre si les paysans ne sont pas motivés.

Un suivi-appui des groupements villageois et des coopératives sur le plan organisationnel devrait suivre la sensibilisation. C'est ce qui manque le plus souvent et les paysans sont généralement laissés à eux-mêmes. Il n'est donc pas surprenant de constater dans plusieurs localités des organisations paysannes qui n'existent que de manière théorique. Elles ne sont pas fonctionnelles dans la réalité. Pourtant, il faut amener les différentes actions à se concrétiser.

Les avantages économiques, sociaux et techniques qui pourraient découler des résultats des travaux de sensibilisation, de formation et d'éducation, enfin de l'information des organisations coopératives ou pré-coopératives sont nombreux. Il s'agit notamment de l'encadrement plus facile, de l'obtention plus facile de facteurs de production, de la gestion rationnelle des terres, de l'amélioration des méthodes de travail, de l'augmentation de la productivité et de l'organisation du marché.

.../...

Mais avant il faudrait une transformation des mentalités des populations. C'est là un travail de longue haleine qui demande beaucoup de tact et un peu de patience. Il faudrait effectivement rendre les villageois responsables de la gestion des ressources du terroir, des actions de développement et de préservation de l'environnement ; les organiser et les responsabiliser pour une prise en charge réelle et une sauvegarde du patrimoine national. Il faut souligner que cette notion de gestion de terroirs villageois contient à la fois l'idée de valoriser les ressources naturelles du terroir et celle de sauvegarder en même temps les intérêts que représentent ces ressources. En effet, il faudrait assurer aux agriculteurs et éleveurs, la sécurité foncière nécessaire pour qu'ils développent leurs exploitations et leurs troupeaux dans un cadre concerté, tout en préservant l'environnement. Cette gestion ne peut aboutir sans la sécurisation, la participation et la responsabilisation réelle des populations rurales à titre individuel et collectif. A long terme devrait s'instaurer l'esprit d'initiative et le goût du travail collectif en milieu rural, par la préparation des paysans à la prise en commun des décisions qui engagent par la suite l'ensemble de la collectivité.

Il faudrait faire un inventaire des ressources et définir un plan d'aménagement foncier de l'espace villageois. L'organisation de ce monde rural ne devrait cependant pas être fait à des coûts exorbitants. Des méthodes d'approches très simples, peu coûteuses et adaptées, donc facilement extrapolables sur l'ensemble du pays devraient être développées et vulgarisées.

L'intervention pour la meilleure gestion des ressources devrait être suivie par des mesures d'accompagnement dont l'absence pose souvent des problèmes et constituent des soucis pour les paysans. Il s'agit précisément de la mise en place d'infrastructures nécessaires : routes pour permettre le désenclavement des villages ; des écoles pour l'instruction des enfants vu leur nombre ; des dispensaires pour la santé des populations : des maternités ; des centres de loisirs pour permettre une meilleure fixation de la population, surtout les jeunes.

.../...

Pour la réussite de toutes ces actions, il faudrait certes agir assez rapidement pour rattrapper le retard non négligeable déjà, sans pour autant brûler des étapes. Pour cela il faudrait de bonnes méthodes de travail et les agents doivent avoir de l'amour pour leur travail et non penser seulement à leur rémunération. Dans tous les cas, une surveillance devrait être assurée de manière à ce que le travail soit bien mené, surtout dans les domaines prioritaires que sont l'agriculture, l'élevage et la foresterie.

D E U X I E M E     P A R T I E

+++++

// 'IMPACT DE L'ACTION ANTHROPIQUE  
SUR LA FORET

\_=\_=\_=\_=\_=\_=\_=\_

ChAP. I : LA COLONISATION AGRICOLE

I) L'OCCUPATION DU SOL

A) L'homme et l'espace aménagé

L'examen des photographies aériennes laisse apparaître à première vue le constat suivant : les zones de dépression sont les parties les plus peuplées de la région. (voir annexes : carte n°6)

1°) L'habitat

Après la visite des six villages, une même remarque a été faite : l'habitat est généralement groupé. Certains villages tendent même souvent à constituer des agglomérations, vu la faible distance qui les sépare. Il existe cependant quelques installations éparpillées de telle sorte qu'il est quelquefois difficile de les rattacher à une localité plutôt qu'à une autre. Les villages sont distants de un (1) à sept (7) kilomètres, les concessions de cinquante (50) à cent (100) mètres environ. Les habitations s'établissent de préférence sur les rebords de la dépression. Mais il existe aussi des populations sur les plateaux. Cela est dû au fait que, en plus des autochtones, les villages sont peuplés de migrants qui viennent s'installer de manière très désordonnée, suivant seulement la disponibilité en terre. Ils sont même très souvent dans la forêt classée.

Avec une telle population dispersée et surtout instable du fait de la migration, il nous a été difficile d'évaluer très exactement la densité aussi bien d'habitation que humaine au km<sup>2</sup>. Néanmoins, des calculs effectués à partir de nos documents de base nous ont permis de donner une idée sur la densité de population qui s'élève à 28 habitants/km<sup>2</sup> (en 1988).

.../...

L'on voit donc par là une densité nettement supérieure à celle de toute la province de la Sissili qui est évaluée à 18 habitants/Km2 selon les résultats du recensement général de la population du Burkina en 1985. Cela témoigne de la forte migration interne vers cette zone et la densité ne ferait que croître de manière vertigineuse.

Les constructions sont faites de cases rondes en toits de chaume avec quelques rares fois des maisons en tôle. Il n'existe presque pas d'habitations en dur.

## 2°) Les types de terroirs

Il existe dans toutes les localités visitées deux types de champs : les uns disposés en auréoles concentriques autour des concessions, les autres dispersés en brousse. Les champs de case sont généralement d'un petit rayon (50 à 60 m) et sont consacrés à la culture de maïs surtout, de gombo, mais aussi de sorgho quelquefois. Ces champs n'ont aucune forme géométrique. Ils n'ont pas de protection contre les troupeaux et comportent très rarement des arbres. Les divers secteurs cultivés sont délimités par les sentiers qui convergent vers l'habitation. Champs semi-permanents, ils sont amendés par le passage des troupeaux au cours de la saison sèche, ou par la fumure organique (détritiques ménagers) ou encore par les déchets d'animaux ramassés dans les enclos ou parcs. Les parcelles, même les plus fatiguées ne sont jamais laissées à la jachère. Quelques aménagements sommaires (sillons ou fossés de drainage) manifestent l'intérêt que porte le paysan aux champs de case dont les dimensions ne valent cependant pas celles des champs de brousse.

Les champs de brousse sont ouverts généralement dans la forêt à quelques kilomètres des villages. Ils ont une superficie variant de deux (2) à vingt (20) ha, suivant la grandeur de la concession ou du ménage et sa force de travail. Ils n'ont aucune forme géométrique non plus et ne reçoivent aucun soin particulier. Utilisés jusqu'à complet épuisement, ils sont ensuite abandonnés à une longue jachère. Leurs limites restent cependant visibles même après plusieurs années car le couvert végétal a de la peine à se reconstituer sur ces terres. C'est ce qui explique que sur les photographies aériennes, les jachères tendent à se confondre aux champs. .../...

La différence entre champs de case et champs de brousse n'est pas très grande. On n'y trouve aucun aménagement. Ce mode d'agriculture itinérante traduit le caractère extensif de la plupart des exploitations de ces villages pourvus de grands espaces fertiles et libres. Les champs sont parsemés d'espèces sélectionnées qui sont généralement des arbres utiles Butyrospermum paradoxom (Karité), Parkia biglobosa (Néré), Adansonia digitata (Baobab), Detarium microcarpum ("kaga" en mooré).

Les paysans ne se soucient pas trop de la protection de leurs champs contre les dégâts causés par le ruissellement ; ils ne pensent pas à maintenir la fertilité de ces champs parce qu'ils savent l'existence encore de vastes espaces libres. Ils ignorent ou refusent d'accepter que la progression rapide de la population et surtout de la migration posera un jour des problèmes de terre.

Les champs de cases sont les seuls à bénéficier de la fumure et cela aussi de manière insuffisante.

### 3°) L'organisation de l'espace, reflet des structures sociales ?

On peut entrevoir dans le paysage agraire de la Sissili, une sorte de projection de la composition et de l'organisation sociales. En effet les villages gourounsi sont actuellement envahis par des mossi qui n'ont aucun souci de ménager les terres. Cela est d'autant plus incompréhensible que le mossi est généralement très attaché à sa terre.

Les deux types de groupes humains ont une organisation différente. Les villages autochtones ont chacun un chef de terre et un chef de village. Mais tous les villages reconnaissent deux grands chefs : le chef de village de Galo et celui de Nabilpaga. Les autres villages, à savoir Sobaka, Bassaouarga et Tiguinkillé sont sous leurs autorités. Cette hiérarchie est simplement due à l'ancienneté. Il n'y avait aucun lien de parenté entre les différents chefs au départ.

.../...

Leurs ancêtres sont également venus d'ailleurs, mais depuis très longtemps pour plusieurs raisons : sécheresse, inondation, conflits de chefferie, mais aussi pour des besoins de terres plus fertiles. Ce sont donc les arrières grands-parents qui ont été à l'origine de la création de ces villages. Il y existe encore quelques anciens qui ont participé au classement de la forêt en 1954. Ils ne comprenaient pourtant pas la portée de cette décision. Ils n'ont jamais compris ce que c'était qu'une forêt classée sauf seulement en 1986, au moment où l'on voulait entreprendre les travaux de réaménagement de cette forêt avec laquelle ils ont de nombreux rapports. En effet, la mission qui était confiée à ces paysans était seulement de tracer les limites de la forêt sous la supervision des colonisateurs. Selon les anciens, les colons ne leur ont pas signifié l'importance que cette forêt représentait pour être conservée. Il n'y eut pas de changement après les indépendances. La population y a donc installé ses champs de brousse et y possède des lieux de cultes (rochers, marigots, etc).

De notre avis cependant, cette situation d'occupation illégale de la forêt est arrivée par simple manque de surveillance de cet espace. Même si la population a été informée des interdits de la forêt (ce qui a pu bien être le cas), elle y a occupé des parties parce qu'aucune surveillance ne montrait effectivement la défense. Des migrants ont d'abord été envoyés pour savoir la réaction des autorités, puis des champs ont été ouverts par les autochtones mêmes, suite au silence de ces autorités.

Actuellement, les villages reçoivent de plus en plus des migrants avec lesquels ils entretiennent de bons rapports. Ces migrants ont une organisation toute autre. Généralement saisonniers, ils n'ont ni villages, ni chefs. Ils dépendent des villages tuteurs à qui ils s'adressent à leur arrivée pour l'obtention des parcelles. Les chefs de terre s'adressent aux chefs de villages et ensemble ils prennent la décision de les recevoir. Le seul problème qui s'était posé jusque là était que, ignorant l'importance du classement de la forêt par manque d'information, les chefs y avaient toujours orienté les migrants. Ils s'y installaient avec seulement une partie de leurs familles.

.../...

Les enquêtes ont révélé que ces nouveaux arrivants ont souvent à charge dix(10) à vingt (20) personnes, ce qui les amène à défricher de grandes superficies (entre deux (2) et vingt (20) ha). La taille de leurs concessions est fonction du nombre des membres de la famille.

La majorité des migrants est arrivée entre 1984 et 1985, surtout en 1985 (26 familles sur un échantillon de 49, soit 53 %). Ils viennent directement de leurs villages d'origine en dehors de 5 familles soit seulement 10 % qui passent par d'autres villages intermédiaires ou par Ouagadougou (dans l'espoir d'y trouver de l'emploi). Les départements les plus touchés par l'émigration vers la Sissili sont Kokologho et Tanghin-Dassouri.

L'analyse des résultats obtenus fait ressortir ce qui suit : l'émigration a commencé depuis 1980 mais est restée faible jusqu'en 1983. Cela s'explique par le fait que les villages concernés étaient encore très peu touchés par la sécheresse. Suite donc aux sécheresses de 1983-1984, l'on a constaté un afflux massif des paysans du plateau central vers la région de la Sissili qui bénéficiait toujours d'une pluviométrie intéressante. En effet le résultat des campagnes agricoles 1983-84 n'a fait qu'accentuer ce processus d'émigration, aidé par la pression démographique. Une baisse des déplacements est cependant constatée à partir de 1984. Cela s'explique par les actions du projet BKF/85/011 sous la tutelle du Ministère de l'Environnement et du Tourisme, en vue du réaménagement de la forêt. A la date de Mai 1989 aucun ménage ne résidait encore dans la forêt classée. Ils ont tous été déguerpis et réinstallés dans les régions environnantes. La reconstitution de la forêt fut entamée par les agents des eaux et forêts du projet qui ont entrepris des semis de graines forestières sur les champs abandonnés, avec l'aide de la population. Les résultats s'avéraient déjà prometteurs en Septembre 1989.

Il faut noter qu'à leur arrivée, les migrants se regroupent généralement par village d'origine.

.../...

Tableau 1 : Répartition des migrants suivant leurs villages d'origine et leur lieu d'installation

Villages de résidence et Villages origines	Galo	Sobaka	Tiguink.	Bassaou	Nabilp	Wayalgui	Total
Kokologho	-	13	-	3	6	-	22
Tanghin-D	11	-	-	1	2	-	14
Ipala	3	-	-	-	-	-	3
Ouaga	-	-	2	1	-	-	3
Saponé	-	-	-	1	-	-	1
Yimdi	-	-	-	1	-	-	1
Saabin	-	-	-	-	-	1	1
Zorgho	-	-	1	-	-	-	1
Komsilga	-	1	-	-	-	-	1
Bazoulé	1	-	-	-	-	-	1
Doulougou	-	-	-	1	-	-	1
TOTAL	15	14	3	8	8	1	49

Source : Enquête de terrain (1989)

Comme le reflète le tableau, les mossi sont solidaires même en dehors de leurs lieux d'origine. Ceci pourra leur permettre de mieux s'organiser par la suite et de mieux envahir les localités occupées.

Galo et Nabilpaga regroupent les tous nouveaux arrivants ; Tiguinkillé et Sobaka, les plus anciens. A Bassaouarga on a un mélange d'anciens et de nouveaux. Cela s'explique par le fait que les villages regroupant les anciens migrants sont très proches d'affluents importants du fleuve. Par manque d'espace, les migrants se sont orientés vers les autres villages proches de la forêt. Wayalgui ne connaît presque pas de peuplement à cause du manque d'eau ; une seule concession de trois (3) ménages y réside depuis les déguerpissements en Mars-Avril-Mai 1989. Cette répartition dépend aussi beaucoup du caractère des villages d'accueil.

.../...

Depuis un certain temps en effet, certains villages sont devenus réticents quant à l'accueil des migrants. Ces villages ont commencé à comprendre qu'un accueil continu pourrait un jour entraîner un manque de terre, surtout que la forêt est désormais interdite et qu'ils ont un nombre élevé d'enfants. Le cas de Sobaka est assez illustratif. Ils ne veulent aucun contact avec les migrants qu'ils appellent des étrangers. Ils refusent de reconnaître qu'ils vivent avec des migrants dont les habitations sont d'ailleurs très loin du village autochtone. On est ainsi amené à penser que si les autres sont encore accueillants c'est tout simplement par peur des autorités. Les problèmes de mésentente sont nés surtout de la décision du réaménagement de la forêt et du déguerpissement de ses occupants vers les villages. Les paysans se plaignent déjà du classement qui constitue une réduction des surfaces cultivables et en plus de cela ils doivent recevoir des populations migrantes. Ces derniers ont aussi pourtant des raisons de se déplacer qui sont en général l'appauvrissement des terres et quelques fois la pression démographique qui entraîne un manque de terres dans les villages d'origine. Ils rencontrent d'énormes problèmes à leur installation (défrichage de la forêt, construction des habitations, des champs etc...) mais n'y renoncent pas. C'est là la preuve que ces déplacements leur sont réellement indispensables pour la survie. Ils sont presque tous des exploitants directs à savoir qu'ils cultivent eux-mêmes leurs champs.

Une analyse de cette situation nous amène à rejeter les responsabilités sur les autorités qui n'ont pas su faire respecter leurs décisions à temps. Aucune explication n'a été donnée aux paysans et aucun signe ne montrait sur le terrain que la forêt était classée. Elles étaient seules à savoir le classement de la forêt sur les documents. Il manque aussi d'agents pour la surveillance de la forêt et il n'y a pas assez de moyens. Toutes ces insuffisances témoignent du manque de compréhension de la portée d'une forêt classée par certains responsables mêmes du Ministère chargé de la question. Il peut s'agir également de problème de négligence. Certes, il faut des moyens pour l'entreprise de toute action mais avant tout faut-il avoir la volonté d'agir et de bien agir ? Une zone fertile non interdite apparemment, quoi de plus normal que d'y installer un champ pour pouvoir survivre ! Surtout quand on sait l'importance que représente la terre au Burkina Faso. 90 à 95 % de la population active ne vit que d'elle. .../...

Ils doivent se nourrir par son exploitation et nourrir le reste de la population. Ce problème ne peut que s'empirer lorsqu'on voit la croissance démographique sans cesse galopante.

Le problème reste très complexe. Les migrants viennent du Nord à la recherche de terres cultivables au Sud. Là aussi existe un problème de classement des seules forêts qui restent pratiquement au pays. Que faut-il donc faire quand on sait que la conservation de la forêt est aussi nécessaire que l'agriculture et l'élevage ? Il faudrait certainement oeuvrer pour le développement et l'utilisation des nouvelles techniques agricoles qui permettront une intensification de l'agriculture, au lieu d'une culture extensive que connaissent nos agriculteurs jusqu'à présent et qui demande beaucoup plus d'espace. L'organisation en groupements et coopératives permettra dans un premier temps une utilisation commune du matériel de travail en attendant que chacun ait les moyens de s'en procurer personnellement.

Après les séminaires tenus dans les différentes provinces, il est grand temps que soient mis en application les textes sur la réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso . A ce niveau, les dispositions de la loi qui concernent la protection de la forêt n'ont changé que très légèrement sur la forme, le fond restant le même. En effet, aussi bien sur les anciens textes que sur les nouveaux, tout défrichement est interdit en forêt classée. Il peut être effectué dans les forêts protégées mais sous contrôle des services des eaux et forêts. Il faut noter que la différence entre les deux types de forêts est que celles classées ont fait l'objet d'un décret de classement les soumettant à un régime spécial d'exploitation ou de classement, alors que les forêts protégées n'ont pas fait l'objet de décret de classement. Ces dispositions sont assez louables mais encore faut-il matérialiser les limites de forêt et les faire connaître par les populations concernées ! Le contrôle de défrichement sur les terrains protégés doit également être effectif ce qui n'est pas toujours le cas dans la réalité.

.../...

## B) Le mode d'acquisition des terres

### 1°) Le peuplement dans la zone d'étude

Les règles foncières dans cette partie de la Sissili sont plus ou moins adaptées à la situation. En effet cette zone ne connaît pas encore de pression démographique réelle. Les espaces sont toujours importants par rapport aux arrivants. C'est l'une des zones les moins densément occupées (cf carte de densité) encore au Burkina sur le plan humain. La véritable occupation de la région date de 1983-84 et après. Avant il n'y avait presque pas d'habitants en dehors des tous petits villages des autochtones. Ces règles sont donc fonction d'espaces cultivables pratiquement illimités. Les superficies des domaines fonciers ne sont pas limitées. Chacun défriche à la limite de ses forces.

### 2°) L'organisation foncière

Le chef de terre a encore un rôle capital. Il est le premier à être contacté en cas de besoin de terre par un étranger mais à son tour il consulte le chef de village avant toute décision. Désormais il faut aussi l'avis des structures politiques que sont les CR. Cependant, les migrants ne suivent pas tous les mêmes procédures. Certains occupent les terres après s'être seulement adressés aux premiers migrants qui leur ont généralement fait une publicité sur la zone. Ils sont moins nombreux car il faut toujours aviser les autorités (traditionnelles) en prévision d'un quelconque problème éventuel.

Le migrant visite dans un premier temps le village qu'il convoite et prend contact avec le chef de terre. Celui-ci agrée en général la demande et indique la place où s'installer. Il est difficile et même impossible, selon les chefs coutumiers, de refuser une terre inoccupée à qui veut la mettre en valeur. C'est pourquoi ils ne comprennent pas qu'on leur interdise de cultiver dans la forêt et d'en offrir une partie aux nouveaux arrivants. Il existe une certaine solidarité entre les agriculteurs qui ont les mêmes intérêts à défendre. Ils ont en plus des liens de fraternité parce qu'ils sont tous du même pays. Il leur est donc difficile de refuser de s'entraider.

.../...

En plus de toutes ces raisons qui les rapprochent, il y a le fait que les autochtones ont besoin d'hommes pour l'agrandissement même de leurs villages, en vue d'avantages politiques, sociaux et économiques. En effet, plus un village est important plus il est considéré sur le plan national. Au niveau politique par exemple, les gros villages sont facilement perceptibles, de par le nombre même de leurs populations pour les différentes actions de développement. Ils pourraient également se défendre plus facilement en cas d'éventuels conflits avec des villages voisins. Au plan social, des infrastructures sont indispensables dans les régions à forts peuplements : écoles, dispensaires, routes etc. L'organisation en groupements y est plus facile ainsi que l'entraide même au niveau des paysans dans les différentes activités. Enfin toutes ces actions politiques et sociales conduiront à un développement économique évident. Tout cela sous-tend le proverbe qui dit : "l'union fait la force".

Les migrants ne supportent aucun prix de vente ou de location de terre. Le droit de culture est gratuit. Il est prévu seulement une redevance symbolique et non obligatoire : une volaille ou une chèvre pour les sacrifices.

### 3°) L'attribution des terres

Au Burkina Faso, les liens qui attachent l'homme à la terre forment un ensemble de relations très complexes dont les implications sont aussi bien d'ordre religieux politique que social et économique. En effet dans la zone qui nous intéresse, avant d'occuper et d'exploiter la forêt, un accord a été passé entre les premiers occupants de cette forêt qui sont actuellement les autochtones, et les divinités du sol. Un lien unit l'homme à la terre qu'il exploite. Leur accord est scellé par un sacrifice auquel le chef de la première famille occupante procède. Cet accord confère à ce chef de famille et à ses descendants le droit de s'établir et de cultiver les espaces encore libres et d'en disposer conformément à la règle coutumière. Les limites du terroir sur lequel il exerce ses droits sont très imprécises. Autour des premières exploitations s'étendent encore d'immenses espaces libres sur lesquels chacun des autres chefs de familles peut prétendre exercer ses droits de culture, y compris les ménages migrants dont l'accueil n'a été possible que grâce à ces vastes terres. .../...

Le chef de la première famille détient par conséquent une sorte de droit éminent sur toutes les terres exploitables et également sur la forêt environnante. Il en devient le chef de terre. Sa fonction religieuse et ses pouvoirs de gestion ne sont transmissibles qu'aux descendants mâles de son patrilignage. Par la suite, les immigrants désireux de s'établir en ces lieux s'adressent au chef de terre qui leur désigne un emplacement pour y élever leurs habitations et créer leurs champs. Sur les terres ainsi attribuées s'étend un droit de culture qui appartient au demandeur (généralement le chef de famille) qui l'exploite avec toute sa famille ou seulement une partie de celle-ci lorsque l'autre partie est restée au village d'origine. Il reste libre de l'abandonner quand il voudra, définitivement ou temporairement.

Ce sont là les grandes lignes du système foncier gourounsi de la Sissili qui était adapté à une situation maintenant périmée. Ce changement est dû au fait que la forêt, classée depuis 1954, a été reprise en 1986 pour un réaménagement qui consiste à restaurer la végétation là où elle a été dégradée. Les populations qui s'y étaient installées ou celles qui y avaient uniquement leurs champs furent déguerpies. Elles ont été réinstallées dans les zones non classées mais moins fertiles selon elles. Cela constitue en même temps une réduction des espaces cultivables, surtout que les paysans ne connaissent pas encore les limites réelles de cette forêt classée qui ne sont pas encore matérialisées. Les agents concernés par cette tâche s'attèlent d'abord à la reconstitution de la forêt. Aussi, par manque d'information et de compréhension, les paysans craignent d'être encore un jour levés pour un nouveau classement. Ils vivent donc dans une perpétuelle angoisse.

Avec la réorganisation agraire et foncière, les chefs coutumiers n'ont plus aucun droit sur les terres. Elle a pour objectif de permettre à tous d'avoir des terres individuelles pour les cultures. Les textes de la réorganisation viennent changer les systèmes d'organisation des terres pour adopter les nouveaux statuts de celle-ci. En effet dans les systèmes traditionnels, la terre appartenait seulement à quelques groupes, à quelques familles.

.../...

Désormais elle appartient à l'Etat qui se chargera de sa distribution dès que l'application des textes sera effective. Jusque là il faut toujours une entente avec les chefs de terre et les CR (généralement leurs fils) pour un quelconque besoin de terre.

Pour expliquer cette situation foncière, il faut faire appel à l'histoire locale dont nous n'avons pas grande connaissance. Nous savons seulement que les premiers occupants de la forêt sont venus depuis très longtemps, au moment même où il n'y avait que la seule forêt avec sa faune abondante. Ils s'y sont donc installés librement jusqu'au moment où fut décidé le classement par les colonisateurs. Ils ont ainsi participé à ce classement sans pour autant comprendre la portée. Ils ne faisaient qu'exécuter les ordres : tracer les anciennes limites en défrichant, tracer certaines routes etc. Il s'agissait de travaux forcés à l'époque. Après cette délimitation, la forêt fut déclarée "forêt classée" et ses limites furent portées sur la carte topographique de Pô à l'échelle 1/200 000. Depuis lors, elle ne fut jamais réellement surveillée jusqu'au moment où le projet BKF/85/011 s'intéressa à sa mise en valeur. Ce travail est actuellement facilité par la décision du gouvernement à réorganiser les systèmes agraires et fonciers du pays. Avec cette réorganisation le niveau de vie des populations devrait changer aussi bien sur le plan économique que social. L'introduction de méthodes culturales modernes, de nouveaux produits agricoles, la répartition des lots de terres aménagées etc vont bouleverser l'organisation du travail en milieu rural, ses modes de vie et par là même son économie. L'échec ou la réussite de cette expérience dépendra en grande partie de l'aptitude de cette population du milieu rural à adopter les solutions prévues dans ce projet de développement.

## II) L'ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE

### A) Les activités économiques

L'activité principale de la région étudiée est l'agriculture. Il existe également des éleveurs de profession, les peuls qui ne négligent pas non plus l'agriculture, tout comme les agriculteurs qui entretiennent un élevage de volailles et de petits ruminants.

.../...

L'entretien du mouton est très difficile en ce sens qu'il ne supporte pas d'être attaché en pâturage comme la chèvre dont l'élevage est plus pratiqué.

Pendant la saison sèche, le paysan s'occupe de son petit élevage ou exerce un petit commerce. Aucun artisanat n'a été constaté en dehors de la confection des toits de chaume pour les maisons et les greniers. Certains paysans font partie des groupements de bûcherons créés par les services forestiers du projet. Leur travail est rémunéré. Il consiste à prélever le bois mort ou susceptible d'être enlevé, sous le contrôle des agents forestiers. Les activités de saison sèche sont ainsi très limitées .

En saison pluvieuse les paysans s'occupent de leurs travaux champêtres. Selon le calendrier des travaux ils sont occupés depuis les défrichements des champs à partir de mi-Avril jusqu'à la récolte en fin Novembre.

Les productions agricoles permettent aux paysans de réaliser quelques ventes pour subvenir à certains besoins financiers (achat de matériel ou tout autre bien) ou pour s'acquitter de certaines obligations sociales telles que l'entretien de la famille, les paiements de dotes, de scolarité, les organisations de funérailles. Des recettes sont gagnées également par la vente du cheptel et de la volaille. La période morte reste très difficile pour les paysans qui ne disposent d'aucun barrage pour pratiquer le maraîchage. Les sources de revenus sont essentiellement l'agriculture, l'élevage et la coupe du bois. Les migrants, saisonniers, sont les plus avantagés pendant cette période parce qu'ils rejoignent leurs villages d'origine où il peuvent avoir quelquefois quelque chose à faire (jardinage, artisanat). Les jeunes se livrent au petit commerce ou se rendent en Côte d'Ivoire à la recherche d'emploi en attendant le prochain hivernage.

Il existe dans ces villages des groupements d'agriculteurs mais non fonctionnels. Il n'y a aucune organisation de femmes. Tous ces problèmes sont dûs à plusieurs raisons parmi lesquelles le manque de compréhension et donc un manque de motivation des paysans.

.../...

TABLEAU N° 2: LE CALENDRIER DE TRAVAIL

mois cultures	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
MIL						▨▨▨▨▨					□□□□□	
SORGHO						▨▨▨▨▨					□□□□□	
MAÏS							▨▨▨		□□□□□			
HARICOT						▨▨▨▨▨				□□□□□		
POIS DE TERRE							▨▨▨		□□□□□			
ARACHIDE							▨▨▨		□□□□□			

SOURCE: ENQUETE DE TERRAIN



SEMIS



RECOLTES

Ils vont du principe que "la charité bien ordonnée commence par soi-même". Personne ne veut ainsi laisser son travail personnel pour s'occuper de celui d'un groupement. Les éléments élus à la tête de ces organisations trouvent à long terme qu'ils sont perdants, surtout qu'il n'y a aucune rémunération. Il faut donc d'abord une motivation des paysans et pour cela il faudrait un travail de sensibilisation qui doit être mené par les agents de l'Action Coopérative Paysanne qui est le plus concerné. Ce travail devrait être sérieusement mené pour permettre une bonne compréhension du sens et de l'intérêt de ces organisations. Les agents doivent commencer par s'intégrer au milieu et non se présenter en bourgeois autoritaires qui viennent imposer leur loi. Le paysan agit en ce moment tout simplement parce qu'il se trouve en face d'intellectuels qui selon lui, savent toujours ce qu'il est bien de faire. Il n'est pas pour autant convaincu de ce qu'il fait. C'est ce qui provoque les relachements après le départ des agents techniques. On voit là toujours des séquelles de la colonisation aidées par l'analphabétisme qui rendent les paysans passifs. Ils n'ont toujours pas le courage de leurs opinions et c'est pour cela que l'alphabétisation est indispensable pour une meilleure compréhension des choses et un meilleur fonctionnement des activités. Le paysan n'acquerra la pleine maîtrise des choses que s'il a conscience des buts recherchés et des moyens utilisés pour les atteindre. Il est indispensable donc que par l'alphabétisation et l'éducation il participe à certains travaux préparatoires, exprime son opinion et ses critiques, propose des solutions qu'il sera à même d'exploiter.

## B) Les champs et les cultures

### 1°) Les facteurs de production

Le système d'exploitation des champs est encore archaïque dans la mesure où prédomine toujours l'utilisation de la daba. Presque toutes les familles utilisent des ânes, mais surtout à des fins de transport. La culture attelée autrefois rare commence à se développer. 22 familles sur 49 (soit 44 % des familles) ont des boeufs de trait.

.../...

Chaque ménage possède un champ unique proportionnel à sa force de travail. Il s'agit généralement de familles qui défrichent entre deux (2) et cinq (5) ha. Certaines de ces familles, plus aisées, arrivent quelquefois à dix (10) ou vingt (20) ha.

L'utilisation de l'engrais est encore ignorée compte tenu de l'absence d'organisations paysannes viables et du manque de moyens financiers. La raison majeure reste cependant que la qualité de la terre est encore bonne. Les champs sont abandonnés à la jachère une fois épuisés. De nouveaux champs sont alors défrichés.

## 2°) Les cultures

Il existe six (6) types de cultures : le mil, le sorgho, le maïs, l'arachide, le haricot et le pois de terre. Les cultures de rente sont encore inconnues dans la région. Quelques deux (2) familles cultivent du coton et du riz. Les exigences de ces cultures sont telles que l'on préfère les cultures vivrières destinées à l'auto-consommation mais qui peuvent également être vendues. Les rendements sont en général assez bons. Leur calcul exact a été difficile à faire compte tenu des mélanges de cultures sur les mêmes champs. Cependant grâce aux services techniques nous avons pu disposer de quelques données sur les rendements de toute la province de la Sissili et de toutes les autres provinces du CRPA du Centre Ouest. Ainsi, pour la campagne agricole 1988-1989, les rendements suivants ont été obtenus au niveau des céréales.

Tableau 3 : Rendements en céréales du CRPA du Centre Ouest et de la Province du Passoré. Unité : kg/ha

ç Provinces ç ç Cultures	Sissili	Boulkiemdé	Sanguié	Passoré
Sorgho	798	684	779	813
Mil	1032	800	682	946
Maïs	861	821	728	1042
Riz	1259	700	500	674

Source : INSD : Enquête nationale sur les productions agricoles : Campagne agricole 1988-1989

.../...

On remarque à travers le tableau que les rendements de la Sissili tranchent avec les autres provinces du CRPA malgré son faible niveau d'utilisation d'intrants agricoles. La supériorité de la production du Passoré en Sorgho et Maïs pourrait s'expliquer simplement par l'habitude alimentaire de la région qui demanderait plus ces deux céréales. Ces résultats témoignent donc une fois de plus de la meilleure fertilité des sols de la Sissili par rapport aux autres provinces du pays, surtout celles du centre et du Nord. Selon nos calculs, le rendement moyen en céréales de la Sissili qui s'élève à 850 kg/ha dépasse de loin le rendement moyen national estimé à 750 kg/ha. Ce rendement moyen est de 720 pour le Boulkiemdé, 740 pour le Sanguié et 840 pour le Passoré.

Nous avons pu néanmoins obtenir quelques ordres de grandeur sur les différentes productions agricoles de la zone étudiée, même si le rendement n'a pu être calculé. Nous avons pu constater au niveau des céréales que le sorgho est le plus cultivé dans cette région précise de la Sissili. Suivent le mil et le maïs. Des 49 familles enquêtées, 44 seulement ont pu nous fournir des informations sur leurs productions de céréales, les autres n'étant pas arrivées à évaluer les leurs. Le besoin par kilogramme de céréales par personne et par année n'est pas totalement satisfait selon les résultats des enquêtes. Il varie de 12 à 714 kg/pers/an.

Tableau 4 : Couverture des besoins en céréales : Unité kg/pers/année

§ Ménages § Couverture des besoins	Nombre de ménages	%
12 - 100	11	25
100 - 190	23	52
190 - 250	3	7
250 - 400	5	11,5
> 400	2	4,5
TOTAL	44	100

Source : Enquête de terrain (1989)

.../...

Si l'on part sur la base que le besoin moyen/personne/an est estimé à 190 kg (selon l'INSD), on constate que seulement 23 % de la population réussit par sa production à couvrir ses besoins pour l'année, parmi lesquels 16 % sont excédentaires. 52 % approchent de la moyenne et 25 % sont déficitaires.

Une contradiction semble donc apparaître quand on sait que la Sissili est une zone très fertile qui n'a pas besoin (jusque là) d'intrants agricoles pour une production satisfaisante. Comment peut-on alors expliquer ces résultats compromettants. Une seule explication nous semble valable et réaliste ; c'est celle du caractère dissimulateur des paysans qui ne s'ouvrent jamais totalement aux personnes étrangères à leur milieu. Ils ont le plus souvent tendance à réduire leurs productions pour marquer la situation de nécessiteux dont ils se réclament toujours. On constate en effet que plus de la moitié des ménages soit 52 % approche de la moyenne. Cela veut dire en réalité qu'elle l'atteint, même si les producteurs ne le reconnaissent pas. Il existe cependant 25 % de ménages déficitaires, déficits pourtant non justifiés. En effet lorsque le paysan migre à la recherche de meilleures terres, c'est certainement pour améliorer sa situation. Des déficits pourraient exister pour un certain nombre de raisons mais le pourcentage semble élevé. Cela rejoint notre première analyse qui fait ressortir les difficultés de fiabilité des réponses des producteurs. Certains problèmes subsistent certes. C'est par exemple lorsque les personnes à charge d'une famille dépassent sa force de travail. Là se situe un problème qui dépasse le cadre de fertilité de sols ou de terres disponibles. Le déficit est en ce moment diminué mais pas enrayé.

Il faut noter que seul 39 % des familles produit de façon assez importante le maïs qui est dans le reste des cas consommé à l'état frais vu sa très faible production. Dans tous les cas il faut remarquer qu'en dehors des céréales, d'autres produits tels que le haricot le pois de terre et l'arachide permettent aux consommateurs d'assurer la soudure.

Enfin il est à souligner que les agriculteurs de la région ne travaillent qu'avec des outils rudimentaires et que les produits sont tirés d'une superficie totale de 228 ha répartis en 65 champs. .../...

Selon les résultats de l'interprétation des photographies aériennes prises en Décembre 1987 (voir annexes), sur la superficie de 9084 ha de forêt 2184 ha soit 24 % ont été défrichés à des fins agricoles dont 1708 ha de champs en production et 476 ha de jachères récentes. Ceci est assez inquiétant pour cette forêt menacée surtout par les agriculteurs.

## ChAP.II : L'ELEVAGE ET LES ELEVEURS

### I) LES CARACTERISTIQUES DE L'ELEVAGE

#### 1°) Les différents types d'élevage

Nous avons distingué deux types d'élevage : l'élevage de bovins transhumants conduits en général par des peuls ayant de gros troupeaux et celui des agriculteurs-éleveurs allant de la volaille aux gros ruminants.

D'abord transhumants, les éleveurs peuls sont actuellement sédentaires dans cette région de forêt où il y a suffisamment d'eau et de pâturage pour les animaux. Selon les services techniques, le nomadisme est en baisse depuis quelques années. Cela peut s'expliquer selon eux par le fait qu'il y a une prise de conscience progressive des autorités, de la situation catastrophique au Nord, qui se traduit par la création de plus en plus de forages et de retenues d'eau dans ces régions.

Cependant, les transhumances internes d'hivernage sont pratiquées par les éleveurs pour assurer le pâturage et réduire les risques de dégâts dans les champs. Ils vont généralement un peu plus au Sud en début d'hivernage où ils peuvent avoir de la végétation précoce (jeunes pousses, rejets d'arbres). Ils évitent ainsi de dévaster les nombreux champs. Les déplacements concernent uniquement les animaux les plus résistants.

Il existe deux modes de gardiennage du troupeau des éleveurs mossi et gourounsi :

- Une petite partie du troupeau est gardée par les peuls, uniquement pour les fonctions sociales, culturelles ou pour la traction animale.

.../...

- L'autre partie à fonction économique est remise aux bergers nomades qui peuvent les mélanger à leurs propres troupeaux pour les déplacements et la surveillance. Au cas où le berger n'a aucun troupeau, il n'accepte de garder que généralement contre une rémunération en nature (un veau tous les ans). Cela n'est effectif que pour un effectif de troupeau allant de 15 à 30 têtes. Il existe aussi des modes de paiement en vivres lorsque le propriétaire de bétail se trouve dans l'incapacité de rémunérer en veaux. Les sous-produits de l'élevage (lait, fumure) reviennent aux bergers. Des contrats sont donc signés, liant les propriétaires de bétail et les bergers.

## 2°) Le système d'élevage

L'élevage dans la Sissili est encore à un stade traditionnel. Il est incontrôlé par les autorités et manque d'organisation. C'est un élevage extensif. Les animaux pâturent dans la forêt et le parc pourtant interdits. Cela entraîne une déforestation et des dégâts sur les cultures dans les champs. En saison pluvieuse, les pâturages peuvent se faire sur place aux environs des villages mais en évitant au maximum les champs. De petits déplacements sont également effectués. Pendant la saison sèche, les déplacements se font à une assez longue distance quelquefois même dans la nuit. Les itinéraires ne sont pas fixes. Le plus souvent les pistes cyclistes sont empruntées.

La saison sèche est uniquement consacrée au pâturage des animaux et à la recherche d'eau pour leur abreuvement. En saison pluvieuse, en plus de l'élevage, les bergers cultivent leurs champs. Ils deviennent en effet de plus en plus agriculteurs. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'ils trouvent très bien l'intégration agriculture-élevage. En tant que pratiquants des deux activités ils savent mieux jusqu'où va leur complémentarité.

Les résultats de nos enquêtes ont montré que l'élevage dans cette partie du pays est très important du point de vue quantité. Nous avons enquêté dans six campements peuls que comporte la région et cinq autres villages.

.../...

Sur seulement vingt-deux (22) familles de bergers nous avons recensé 1589 gros ruminants soit une moyenne de 72 têtes par famille. 1359 soit 85 % de ces animaux participent aux déplacements. Les propriétaires de bétail que nous avons questionnés différemment et qui n'avaient pas de rapport avec les bergers ont déclaré 1016 têtes pour 16 familles soit des troupeaux d'une taille moyenne de 64 têtes. Le manque de certaines données telles que l'effectif total de la population éleveur et des animaux ne nous a pas permis d'évaluer le pourcentage du cheptel qui constitue cependant une vraie menace pour cette forêt classée. Elle est en effet la seule à offrir les meilleures conditions à l'élevage (pâturage, eaux, ombrage). Cette absence de données a été justifiée par le fait qu'il y a généralement trop de travail pour les agents d'élevage. Un seul agent doit par exemple assurer la vaccination et le comptage, la comptabilité, préparer les fiches et les remplir. Ceci pose souvent des problèmes en ce sens qu'il devient très difficile de prendre les effectifs de troupeaux. Les données sont souvent mal enregistrées et il manque le temps nécessaire pour faire les totaux. Néanmoins, grâce à l'INSD, nous avons pu disposer de certaines données indicatives sur les effectifs du cheptel de la Sissili, ce qui nous a permis d'avoir quelques pourcentages.

Tableau 5 : Effectifs du cheptel du CRPA du Centre-Ouest

ESPECES PROVINCES	BOVINS			OVINS			CAPRINS			VOLAILLES		
	eff.	%/CRPA	%/Pays	eff.	%/CRPA	%/Pays	eff.	% CRPA	% Pays	eff.	% CRPA	% Pays
Sissili	148 000	56,7	4	177 000	29	2,5	127 000	27,2	2	540 000	28,5	3
Sanguié	73 000	28	2	177 000	29	2,5	111 000	23,8	2	520 000	27,5	3
Boulkiemdé	40 000	15,3	1	168 000	12	3	229 000	49	3,5	820 000	44	5
Total CRPA	261 000	100	7	402000	100	8	467000	100	7,5	1880000	100	11
Total Nat.	3 860 000			1900000			6370000			16515000		

Source : INSD Enquête nationale sur les effectifs du cheptel (Février 1990)

A travers le tableau, on remarque un pourcentage très important de bovins dans la province de la Sissili, par rapport aux autres provinces du CRPA et à l'ensemble national. Cette région n'était pourtant pas reconnue comme étant une zone d'élevage. Cet effectif ne peut donc s'expliquer que par l'abondance et la variété d'espèces forestières qui attirent de plus en plus les éleveurs, surtout de gros ruminants. Ces espèces demandent effectivement plus de pâturage pour leur alimentation que les petits ruminants.

Ce qu'il faudrait, ce serait d'essayer de mettre les moyens nécessaires à la disposition des autorités provinciales et départementales pour des statistiques fiables à plus petite échelle. Cela permettra aux différents chercheurs dans le domaine de l'élevage de disposer de données plus intéressantes.

Si les éleveurs de la zone étudiée préfèrent rester dans cette zone de forêt, c'est parce qu'ils ne trouvent pas d'autres solutions. Quelquefois ils comprennent bien le danger que représente l'élevage pour le couvert végétal, mais ils disent n'en avoir pas le choix parce que les animaux doivent survivre. Ils proposent donc le déclassement d'une partie de la forêt ou la création de zones de pâturage ou encore qu'on leur indique une autre forêt non classée où ils pourront pâturer. Il existe cependant déjà une forêt protégée où le pâturage est autorisé, mais cette zone est inconnue des éleveurs. On voit là encore une fois de plus une absence d'information. Les autorités auraient pu faire savoir aux intéressés la zone qui est interdite et celle qui ne l'est pas.

Même si les rapports sont souvent conflictuels avec les agents des eaux et forêts, ils restent en général bons entre les propriétaires de bétail et les bergers. Cela n'exclut pas pour autant quelques discussions désagréables. L'évolution du troupeau est connue par comptage direct par le propriétaire ou par un rapport que lui fournit son berger chaque année. Les rapports entre agriculteurs et éleveurs sont par contre continuellement mauvais, par le fait que les champs sont perpétuellement dévastés par les animaux. Cette situation est souvent due à la nature même du berger qui agit souvent par préméditation, vue le sentiment qu'il a pour son troupeau. .../...

Un adage peulh dit effectivement : "l'animal ne peut s'engraisser que par le champ d'autrui". Nous pouvons dire que cette conception est à la limite égoïste. Quelquefois cependant, les problèmes surviennent du fait que le troupeau est confié à de très jeunes enfants qui n'arrivent pas à le maîtriser, à le surveiller de manière rigoureuse. Il y a aussi que souvent les agriculteurs convoitent les lieux de gardiennage des troupeaux peuls pour leurs champs à cause de la fumure. Or quand bien même il y a abandon d'un site pour un déplacement à côté (rotation de pâturage), les animaux qui ne sont toujours pas loin de leur ancien site auquel ils sont habitués ne font qu'y pénétrer dès qu'il y a des cultures, de la végétation. Les responsabilités incombent donc à tous les deux partis. Ainsi, bien qu'il y ait des règlements à l'amiable, il arrive quelquefois que les conflits, inévitables, soient sanglants avec blessés ou morts. Ces conflits sont surtout fréquents en hivernage où certains parcours et points d'eau sont interdits par les mises en culture. D'autre part ces litiges sont dûs au fait qu'en début de saison des pluies, les abords des champs et les jachères sont les lieux où le pâturage est facilement disponible.

### 3°) Alimentation et conséquences sur le couvert végétal

Le petit élevage local n'a pas de conséquences très néfastes sur la forêt. Il utilise surtout les vieilles jachères et les résidus de récoltes. Les animaux dévastateurs sont ceux des éleveurs peuls. Les espèces d'arbustes et d'herbes appréciées par les animaux sont le Penicetum pedicelatum (ou Kimbgo en mooré), Caparis corymbosa le (Kalgna en mooré), le Pterocarpus erinaceus (Noèga en mooré), le Ficus gnapholocarpos (Kancaiga en mooré). Il existe également un arbuste appelé "reguerdirva" par les éleveurs (par ce dialecte nous n'avons pu avoir le nom scientifique de cette plante). Ses feuilles, consommées par la vache laitière, occasionne une très bonne lactation. La consommation entraîne cependant à terme, la mort de l'animal. Cette expérience doit aider à mieux éduquer les éleveurs pour le non envahissement de la forêt qui regorge d'une grande diversité d'espèces. Il arrive, en cas d'absence de repousses basses, que les éleveurs soient obligés d'ébrancher les arbres pour l'alimentation des animaux. Il en résulte des pertes importantes sur la forêt.

.../...

## II) L'ORGANISATION DE L'ELEVAGE

Les fortes potentialités de la zone pour cette activité nécessitent son organisation. Même en dehors de la forêt classée et du parc il existe encore des zones très boisées qui pourraient être organisées et exploitées. Cela est d'autant plus important que la province de la Sissili est jusque là l'une des régions les plus arrosées du pays. Il faut éviter que les bergers parcourent l'espace sans réserve, leur seul souci étant de trouver du pâturage pour les animaux.

L'organisation de l'élevage est cependant un peu entamée dans la zone. Nous y avons noté 153 groupements d'éleveurs répartis en sept comités départementaux et un comité provincial. Le comité départemental de Sapouy nous concernait plus particulièrement. Il compte vingt groupements villageois. Dans les villages étudiés, l'organisation n'est pas très viable. Les éleveurs n'entreprennent aucune activité au sein de leurs groupements. Ils ne participent pas non plus aux activités du comité départemental. Ils ne respectent pas le calendrier des vaccinations et ne font vacciner que les bovins, laissant les petits ruminants. Cette situation peut s'expliquer par les tailles très petites de ces villages. Il convient donc que des agents d'élevage soient formés pour la redynamisation de ces groupements qui ne doivent pas être très tôt laissés à eux-mêmes. Ils pourraient être bien organisés selon les élevages spécifiques. On pourrait ainsi avoir des groupes d'éleveurs de gros ruminants, de petits ruminants, de volailles etc. Il faudrait en plus que ces éleveurs soient stables car un groupement d'éleveurs mobiles ne peut être durable. En effet, ses membres n'accepteront pas investir dans un environnement qu'ils abandonneront. Il faut donc commencer par les sédentariser pour ensuite les amener à choisir un seul type d'élevage.

L'organisation de l'élevage permettra la résolution de multiples problèmes : protection sanitaire des animaux, alimentation, abreuvement, pâturage etc. En effet seules les associations pourraient permettre aux éleveurs de bénéficier plus facilement de ces avantages. Les services de l'élevage ou tout autre intervenant auraient beaucoup plus confiance au groupement qu'à l'éleveur isolé. Cette organisation constitue donc une force morale. .../...

Les éleveurs pourraient accéder plus facilement aux crédits. Le groupement permet de minimiser en plus, les coûts de prestation de service. Un seul individu trouvera trop coûteux à supporter, le déplacement d'un médecin vétérinaire pour la vaccination de son troupeau ; par contre, une participation, une contribution forfaitaire pèse moins sur son budget. La formation des groupements faciliterait également l'intégration des activités agricoles et d'élevage, étant donné que certains membres mènent les deux activités à la fois. Les conflits pourraient par la même occasion trouver plus facilement des solutions, chacun vivant les réalités des activités et pouvant être ainsi disposé à adopter une solution pacifique. Le groupement est aussi une force physique qui permettrait aux éleveurs de mener différentes réalisations telles que les constructions de magasins pour les produits agro-industriels, de parcs de vaccination, la réalisation de pare-feux, de points d'eau etc.

Dans une zone où l'intégration des activités agricoles et d'élevage serait assez poussée, les groupements d'éleveurs pourraient être directement des sous-groupes des groupements villageois d'agriculteurs.

Du point de vue encadrement, l'organisation des éleveurs permettrait aux services d'élevage d'avoir un interlocuteur. Ces groupements constitueraient en effet un circuit de transmission du message technique et des différentes informations. Cette organisation permettrait à l'encadrement une économie de temps, une utilisation rationnelle des moyens de production, bref, une plus grande efficacité. Cet encadrement jouerait un grand rôle dans l'animation et la redynamisation des groupements. L'encadreur devrait être compétent et disponible aux groupements et surtout aider à les faire reconnaître par les autorités pour une éventuelle assistance.

Enfin il faut souligner que la viabilité des groupements exige une liberté d'adhésion. Les membres ne devraient pas être sous une quelconque pression.

.../...

## C O N C L U S I O N

Au terme de cette étude, plusieurs constats sont faits et des solutions restent à trouver.

En ce qui concerne l'environnement, les problèmes rencontrés sont la déforestation et donc une désertification progressive. Cela s'explique par le fait que la constitution du domaine forestier a été mal prise, dans la mesure où n'a été prise en compte que la conservation de réserves de bois (parfois la protection de sols érodables ou le maintien d'un certain taux de boisement). Il aurait pourtant fallu créer également des réserves de terres en général beaucoup plus importantes pour tenir compte des besoins futurs des populations rurales. Cela aurait pu empêcher l'occupation anarchique de la forêt classée. Actuellement on constate que la population rurale augmente chaque année ce qui entraîne la disparition de la forêt sous l'action des agriculteurs et éleveurs, en dehors de toute autre exploitation forestière. Il appartient donc aux autorités de renforcer les mesures récentes prises pour la protection de la nature. Certes un sentiment de frustration est ressenti lorsqu'une partie de la forêt traditionnelle est prise pour un classement au profit de l'Etat, mais l'on se demande bien ce qui pourrait arriver si un jour il n'y avait plus ni terres neuves, ni bois, ni formations végétales. La vie serait impossible.

A travers l'idée très louable de conserver la forêt en tant que bien national et de la gérer à travers les règles qui lui sont propres du fait de sa spécificité, il faut faire en sorte que son intérêt ne soit pas perçu seulement par l'Etat à travers ses spécialistes. Il convient de faire comprendre aux populations rurales que la forêt est également leur et que par conséquent il leur appartient d'aider à la conserver pour le bien-être de tous. Il faut seulement éviter de céder des parcelles à des étrangers exploitants tant que les besoins en terres des paysans ne sont pas satisfaits. Toutefois, une sensibilisation doit être faite afin de permettre aux paysans de comprendre tous les actes posés par l'Etat et par ses services forestiers (cession de terres à des étrangers, pratiques de feux précoces etc) faute de quoi les populations se désintéresseront toujours des problèmes forestiers puisqu'elles n'y trouvent pas leurs intérêts. .../...

R. CATINOT (1984) disait à cet effet : "Sur le plan matériel, quand l'intérêt disparaît, les stimulations s'envolent très souvent : nous pensons que c'est une des causes profondes du désintérêt du monde rural, sinon son hostilité pour les problèmes forestiers ; car pourquoi faire des efforts pour un domaine qui vous est étranger, dont vous n'avez pas l'espoir de retirer le moindre profit, sinon des désagréments". Et cet auteur d'ajouter : "Nous pensons que les défrichements abusifs, les feux incontrôlés, les abus de pâturages, toutes agressions de plus en plus répétées qui mettent en péril le domaine forestier tropical relèvent énormément de cet état d'esprit d'indifférence des populations rurales ou du raisonnement classique : si ce n'est pas moi, d'autres le feront".

Dans le domaine agro-pastoral, la situation de la région nécessite une révision. Après la réorganisation agraire et les parcellements, l'accent devra être mis sur le développement rural. Il s'agira de choisir entre l'adoption de techniques modernes, très onéreuses et non adaptées, et un projet de développement moins ambitieux qui exige une participation plus volontariste des populations à sa réalisation, projet dans lequel le paysan sera initié à des techniques simples, réalisables par lui-même sans l'intervention d'un matériel coûteux. C'est par exemple la pratique de la culture attelée, l'utilisation de la fumure organique, des semences sélectionnées etc. Il sera ainsi amené à découvrir par lui-même les solutions à ses propres problèmes : aménagement de son calendrier agricole pour intégrer la culture de produits nouveaux, formation d'associations de travail ou d'entretien dont il assurera seul la responsabilité. Cette deuxième possibilité est nettement mieux adaptée à notre pays.

La réussite d'un tel plan de développement rural dépend de la perfection des réalisations techniques, mais aussi et surtout de l'usage qu'en fait le paysan, de l'aisance avec laquelle il utilise les moyens, les méthodes, les produits nouveaux qui lui sont proposés. Le paysan doit arriver à contrôler lui-même le système de manière parfaite, à maîtriser son fonctionnement et les instruments de travail, sans avoir à tout instant recours aux techniciens ou spécialistes.

.../...

Le problème de développement est autant un problème d'aménagement rural que d'équilibre écologique. Ceci doit être présent à l'esprit des planificateurs responsables. Un aménagement combiné de l'agriculture, des forêts et de l'élevage arrêtera plus efficacement le processus de dégradation du milieu, en grande partie sous l'effet de l'action anthropique. Cet aménagement engendrera également un comportement nouveau des populations vis-à-vis de leur milieu. Il doit ainsi être suivi d'autres actions dans le domaine de la santé, de l'éducation, des infrastructures routières etc. Le rétablissement de l'équilibre agro-sylvo-pastoral permettra à long terme de répondre aux besoins de l'homme et aux nécessités écologiques d'un milieu naturel harmonieux. Tous ces problèmes qui doivent être résolus pour l'homme doivent l'être par lui-même.

B I B L I O G R A P H I E

- 1) Anouar ABDEL-MALEK 1962 : "La question agraire en Egypte et la réforme de 1952" "in" Institut d'Etude du Développement économique et social : Tiers-Monde Paris, PUF Tome III.
- 2) M. AYMARD Mars-Avril 1973 : "Rendements et Productivité dans l'Italie moderne. Annales : économie, société civilisation" Paris , éd. A. Collin.
- 3) BOULET R. 1976 : "Notice des cartes de ressources en sols de la Haute-Volta" Paris, ORSTOM, 1 ex, 30 cm, 97 p.
- 4) Jacques BUGNICOURT 1971 : " Disparités régionales et aménagement du territoire en Afrique" Paris, A Collin, 349 p.
- 5) R. CATINOT 1984 : "En Afrique francophone, l'avenir forestier tropical se jouera dans le cadre du monde rural. On ne peut dissocier la forêt de son milieu naturel et de ses habitants". Revue Bois et Forêts des Tropiques n° 203 , 1er trimestre 1984, 43 p.
- 6) Henri COSNIER 1921 : "L'Ouest africain français, ses ressources agricoles, son organisation économique" Paris, éd. Emile Larose.
- 7) COULIBALY Issa 1982 : "Cours de droit forestier destinés aux élèves de l'école nationale forestière de Dindéresso" Direction départementale des Transports et du Tourisme des Hauts-Bassins, Bobo-Dioulasso 43 p.
- 8) Direction du Plan et des Etudes de développement 1966 (situation au 31 décembre) :  
"Rapport économique Tome I : Données géographiques et humaines, Infrastructures, production et commerce"  
Ouagadougou
- 9) Pierre FROMONT 1957 : " Economie Rurale" Paris éd. M.TH Génin, 528 p
- 10) IPD/AOS 28 Novembre - 1er Décembre 1978 : " Formation et Recherche Socio-économiques pour le développement rural en Afrique de l'Ouest Sahel. Pratiques actuelles et stratégies d'amélioration". "in" Colloque Régional des Institutions de Formation et de Recherche Socio-économique pour le développement rural. Ouagadougou, 104 p. 13 tableaux, 6 annexes.

.../...

- 11) Remi KINI Mai 1988 : " Etude socio-économique" Ouagadougou 65 p.
- 12) Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage Avril 1987 : "Séminaire de formation des agents d'élevage en coopérativisation ; Synthèse des travaux sur l'organisation des éleveurs" CRPA du Centre - Ouest Koudougou.
- 13) Ministère de la Planification et du Développement Populaire, Avril 1986 : "Premier plan quinquennal de développement populaire de la province de la Sissili" Ouagadougou.
- 14) Dr M. NANEMA 23 Janvier 1983 : "Procès verbal de réunion ayant vu l'élection du premier bureau du groupement d'éleveurs". Sapouy, province de la Sissili.
- 15) Dr NANEMA et W.S SERGO 17 Mai 1982 : "Procès verbal de réunion sur la situation de l'élevage", Sapouy, province de la Sissili.
- 16) ORSTOM Novembre 1988 : " Programme de recherche : Dynamique des systèmes agro-pastoraux en zone soudano-sahélienne : Bidi, Yatenga, Burkina Faso. Résultats d'étapes". Ouagadougou 209 p. 56 figures, 19 tableaux, 14 cartes.
- 17) DGR ORSTOM Décembre 1969 : "Etude Pédologique de la Haute-Volta. Rapport général de synthèse". Ministère de l'Economie Nationale, Direction du Génie Rural, Centre ORSTOM de Dakar - Hann. 1ex., 30 cm, 30 p. Multig., cartes schématiques des régions agricoles.
- 18) Paul OTTINO 1963 : "Les économies paysannes Malgaches du Bas Mangoky." Paris, éd. Berger Levrault.
- 19) Félix OUEDRAOGO Août 1988 : "Recueil de textes règlementant l'exploitation de bois (du 4 Juillet 1935 à nos jours)" Ouagadougou, Direction de l'exploitation et de la commercialisation 241 p.
- 20) F. OUEDRAOGO ET M. SOTO FLANDEZ Avril 1988 : "Défrichement et Surpâturage dans la forêt classée du Nazinon. Point de situation". Ouagadougou, document de travail n° 7 18 p. 3 tableaux, 5 annexes.
- 21) J. PARKAN Octobre 1987 : " Maîtrise de la problématique technique et sociale ; esquisse de la stratégie" Programme de coopération FAO/Gouvernement : Aménagement forestier et reboisement villageois de Koulikoro. Mali document de travail n°5.

- 22) Présidence du Faso Juillet 1987 : "Textes portant réorganisation  
agraire et foncière".  
Ordonnance N° 84.050/CNR/PRES du 4 Août 1984  
Décret N° 85-404/CNR/PRES du 4 Août 1985 Ouagadougou,  
666 articles.
- 23) Georges SAVONNET 1976 : "Les Birifor de Diepla et sa région  
insulaire du Rameau Lobi (Haute-Volta)" Paris, ORSTOM,  
169 p. 34 figures 16 tableaux, 5 cartes, 12 photos sur  
4 planches, 6 cartes annexes.
- 24) FAO/PNUD 1982 : "Développement des ressources forestières et  
renforcement du service forestier. Haute-Volta. La  
consommation de bois de feu. Rome 138 p.
-

A N N E X E S

A N N E X E 1 : F I C H E S D ' E N Q U E T E S

LES MENAGES ARRIVES PENDANT LA PERIODE 1984- 1987  
=====

ECHANTILLON DE 25 FAMILLES  
=====

FO : BKF/85/011  
Dynamique agraire et foncière  
Fiche N° \_\_\_\_\_

- Date.....Village.....Département.....N°concession..
- 1 - Chef de concession.....
- 2 - Année d'arrivée.....
- 3 - Pourquoi à cette date et pas plus tôt .....
- 4 - Village d'origine .....5 Villages de provenance....
- 6 - Raisons du déplacement.....
- 7 - Condition d'installation : don de parcelle contre récompense  
a  achat de la parcelle b
- 71 - Donneur ou vendeur.....
- 8 - Avez-vous eu des problèmes pour vous installer : OUI a   
NON b
- 81 - Si oui préciser .....
- 9 - Nombre de ménage  10 Total personnes
- 11 - Enfants < 15 an
- 12 - Nombre de cases  13 - Nombre de grenier
- 14 - Autres .....
- 15 - Cheptel : gros bétail a  petit bétail b  volaille c   
ânes d  cochons e  autres f
- 16 - Agriculture : Nombre de champs a
- 161 - Structures de production : famille a  Individuel b
- 16.1.1. Pourquoi.....
- 16.2. - Systèmes d'exploitation : moderne a  traditionnel b   
mixte

- 163 - Outils de travail : daba a  charrue b  charrette  
tracteur d
- 164 - Culture pratiquée mil a  maïs b  sorgho c   
haricots d  poids de terre e  arachides f   
autres g
- 16.5 - Surfaces cultivées.....
- 16.6.- Destination de la production : auto-consommation a   
vente b
- 16.7 - Utilisez-vous les intrants agricoles (engrais et autres) ?  
OUI a  NON b
- 16.7.1 - Pourquoi .....
17. - Situation :
- 17.1. Exploitant : direct a  métayer b  salarié c   
élève coranique d
- 17.2. Occupant : permanent a  saisonnier b   
champ secondaire c
- 17.3 Moyens de déplacement : nombre : charrettes a  vélo b   
mobylette c  autres d
- 17.4 - Existe-t-il un (des) groupements dans le village ?
- 17.4.1 - genre.....
- 17.4.2.- ampleur : G.V.M. a  pers G.V.F. b  pers
- 18 - Saviez-vous que la zone était classe OUI a  NON b
- 18 - Si OUI pourquoi vous êtes-vous pas installé quand même.....  
.....
- 19 - Saviez-vous que vous devez vous déplacer ? OUI a  NON b
- 20 - Que comptez-vous faire ?  
Accepter le reclassement a   
partir de nouveau ailleurs b

21 - Vos impressions sur le comportement des villages tuteurs ?

Bonnes a  mauvaises b

22 - Quels sont vos rapports ? entraide a   
Individualisme b

23 - Comment vous accueillent-ils à votre arrivée ? bien a   
mal b

23.1 - Comment et pourquoi.....  
.....  
.....

24 - Volume de production cette année : Mil a  tines (sacs)  
Sorgho b  haricot e   
Arachide c  poids de  
terre f   
Maïs d  autre g

25 - Recttes par la vente du bétail : Bovins a  moutons d   
chèvre b  volaille e   
porcs c  autres f

26 - Vos différentes sources de revenu : / agriculture a   
élevage b   
vente de bois c   
autres d

26.1. Préciser.....  
.....

27 - La destination de ces revenus : achat de matériel a   
entretien de la famille b   
paiement de dote c   
autres d

27.1 - Préciser.....  
.....

**OCCUPANTS DE LA FORET EN 1983**

=====

FO : BKF/85/011.

Dynamique agraire et foncière

Fiche N° \_\_\_\_\_

Date.....Village.....

Nom et prénom (s).....

1-Raison de la migration : sécheresse a

manque de terre b  conflits c

autres d

2-Attributeurs de terre : chef de terre a  vous-mêmes

Autorités gouvernementales c

3-Activités menées : agri. a  élev

artisanat  chasse  d

cueillette  autre  f

4-Etes-vous conscients des conséquences de votre vie en forêt ?

OUI a  NON b

41 Avantages : terre riche et en quté a

Fourrage  Bois  c

Miel  Chasse

42 Inconvénients : déguerpissements a

certaines maladies humaines et animales b

attaque de la faune c

5- Voyez-vous une nécessité de quitter la forêt ?

OUI a  NON b

51 Pourquoi ?.....  
.....

6 Que proposez-vous pour régler l'abandon de la forêt ?

Déguerpissement a  Déboisement d'une partie b

nouvelle migration c

- 7- Quels sont vos besoins pour éviter une occupation future  
d'autres forêts : matériel technique de travail a
- intrants agricoles b
- encadrement c

8-Que pensez-vous de l'action des autorités nationales ou locales  
sur le classement, l'attribution des terres etc?.....  
.....  
.....

- 9- Que pensez-vous de leurs promesses de réinstallation  
et de formation
- bonnes a  mauvaises b

91 Pourquoi.....

- 10 Que pensez-vous de leur influence : trop grande a
- acceptable b

11- Aides reçues des autorités pour l'installation.....  
.....

12- Pourquoi avez-vous choisi cette région ?.....  
.....

13- Saviez-vous que l'installation y était interdite ?.....  
.....

14- Que comptez-vous faire à présent.....  
.....  
.....

OCCUPANTS DE LA FORET EN 1987

=====

FO : BKF/85/011

Dynamisme agraire et foncière

Fiche N° \_\_\_\_\_

Date..... Village..... Nom et Prénoms.....

1-Raisons de la migration : sécheresse a

manque de terre b  conflits c

autres d

2-Attributeurs de terre : chef de terre a  vous-mêmes

autorités gouvernementales c

3- Activités menées : agric. a  élev b

artisanat c  chasse d

cueillette e  autres f

4- Etes-vous conscients des conséquences de votre vie en forêt ?

OUI a  NON b

4.1- Avantages : terre riche et en qte a

fourrage b  bois c

miel d  chasse e

4.2-Inconvénients : déguerpissement a

certaine maladies humaines et animaux b

attaque de la faune c

5-Voyez-vous une nécessité de quitter la forêt ? OUI  NON

5.1-Pourquoi ?.....

6-Que proposez-vous our régler l'abandon de la forêt ?

Déguerpissement a  déboisement d'une partie b

Nouvelle migration c

.../...

7- Quels sont vos besoins pour éviter une occupation future d'autres forêts :

- matériel technique de travail a   
intrants agricoles b  encadrement c

8- Que pensez-vous de l'action des autorités nationales ou locales sur le classement, le déguerpissement, l'attribution des terres etc...?.....  
.....  
.....

9- Que pensez-vous de leurs promesses de réinstallation et de formation  
bonnes a  mauvaises b

9.1- Pourquoi ?.....

10- Que pensez-vous de leur influence : trop grande a   
acceptable b

11. Aides reçues des autorités pour l'installation.....

12- Pourquoi avez-vous choisi cette région?.....

13- Savez-vous que l'installation y était interdite.....

14- Que comptez-vous faire à présent.....

**ANCIENS VILLAGEOIS**  
=====

FO : BKF/85/011  
Dynamique agraire et foncière  
Fiche N° \_\_\_\_\_

Date.....Village.....Département.....

1-Nom.....

2-Votre rôle dans le classement.....

3-Réalisation technique du classement.....

4-Ordres reçus des services forestiers.....

5-Accords faits entre services forestiers et villages

Construction Interdites      a     

Chasse Interdite                      b     

Cultures Interdites                  c     

Autres                                      d     

6- Y-avait-il une occupation humaine en ce temps ?

OUI      a            NON      b     

7- De quel type d'habitants s'agissait-il ?

D'autochtones      a     

De migrants                      b     

De transhumants      c     

D'autres                              d     

Préciser.....  
.....  
.....  
.....

ELEVAGE

**POSTE DE CONTROLE VERERITAIRE**

=====

FO : BKF/85/011  
Dynamique agraire et foncière  
Fiche N° \_\_\_\_\_

Date..... Lieu.....Responsable.....

1 - Quelles sont vos activités.....

.....  
.....

2 - quels types d'éleveurs distinguez-vous ?.....

éleveurs locaux a  transhumants b  nomades c   
sédentaires d

3 - Que pensez-vous de l'élevage en forêt ?.....

.....

4 - Quels sont les parcours existants ?

41 - à l'intérieur de la zone.....

42 - en dehors.....

5 - Quel est le calendrier de travail des différents éleveurs  
selon les saisons ?

51 - éleveurs locaux.....

.....

52 - Transhumants.....

.....

53 - Nomades.....

.....

54 - Saisonniers.....

6 - Arrivez-vous à contrôler les déplacements des troupeaux ?

OUI a  NON b

61 - Par quels systèmes.....  
.....

7 - Les éleveurs acceptent-ils vacciner leurs troupeaux ?

OUI a  NON b  relativement c

8 - Succès des méthodes de contrôles de l'élevage.....  
.....

9 - Manques.....  
.....

10 - Que proposez-vous pour une amélioration dans le futur ?

Organisation de groupements d'éleveurs a  cahier de charge b

Création de zones ou d'unités pastorales c  rotation des zones de pâturage d  autres e  .....

11 - Proposez - un modèle de zone de pâturage (dimensions, investissements à faire, éléments à y mettre, nombre d'animaux par zone etc.....  
.....  
.....  
.....

12 - Si possible donner :

L'effectif du cheptel a

Le taux de fécondité b

Le taux de mortalité chez les veaux c

Le taux de productivité d

Les rendements carcasses e

Le niveau de production de lait et d'oeuf f

La superficie des pâturages g

- 13 - Quels rapports existent-ils entre les différents éleveurs ?  
Complémentarité a  Compétition b
- 14 - Quelles sont les relations éleveurs populations locales  
conflits a  compréhension b
- 141 - Pourquoi.....  
.....
- 15 - Existe-t-il des groupements d'éleveurs ? OUI a  NON b
- 151 - Quel est leur rôle.....  
152 - Leurs succès .....  
153 - Les manques.....
- 16 - Existence-il des campements d'éleveurs ? 161 - Nombre
- 17 - Quel type de prélèvement constatez-vous en fonction du type  
d'animaux ?
- 171 - Gros Bétail.....  
172 - Petit Bétail.....  
173 - Anes .....  
174 - Autres .....
- 18 ? - Des éleveurs étrangers viennent-ils d'ailleurs ? OUI a   
NON b
- 181 - En passage   
182 - Pour séjour prolongé   
183 - Pour séjour définitif
- 19 - Vers où vont-ils .?.....
- 20 - Le pâturage est-il permis dans les forêts classées et parcs  
nationaux par rapport à la loi en vigueur ? OUI a  NON b
- 201 - Pourquoi ? .....  
.....  
.....

LES PROPRIETAIRES DU DETAIL

=====

FO : BKF/85/011  
Dynamique agraire et foncière  
Fiche N° \_\_\_\_\_

Date.....Village.....Département.....

1 - Propriétaire.....

2 - Volume du troupeau .....

3 - Mode de gardiènage : contrat avec bergers a

vous-même b

4 - En quoi consiste le contrat ? .....

.....

5 - Evolution du troupeau : croissance a  baisse b

6 - Comment arrivez-vous à contrôler cette évolution ? .....

.....

7 - Quelles sont vos relations avec les bergers : parents

a  peuls b

8 - Rapport bergers-propriétaires : Bons a  mauvais b

(Conflits)

9 - Que pensez-vous de l'intégration entre l'agriculture et l'élevage.....

.....

.....

10- Que pensez-vous de l'élevage en forêt ; Bon a

Mauvaises

101 - Pourquoi ? .....

11 - Quelles solutions proposez-vous ? Rotation de zones de pâtu-

rage a

supression de l'élevage en forêt b

12 - Quel rôle joue la forêt dans l'élevage ? Pâturage suffisant

- a
- ombrage b
- Autres c

13 - Quels sont vos rapports avec les autorités locales par rapport aux mesures prises (interdictions) ? conflit

- a  compréhension b  sanction c

14 - Quels sont vos activités à vous ? Agriculture a

petit élevage b

chasse c

autres d

141 -Préciser .....

15 - Quels sont vos parcours ? .....

16 - Calendrier de travail 161 - Saison sèche .....

162 - Saison intermédiaire.....

163 - Saison pluvieuse .....

17 - Existe-t-il des groupements d'éleveurs chez vous

- OUI a
- NON b

171 - Leur rôle .....

18 - Proposition pour la résolution des dégâts en forêts.....

19 - Qu'attendez-vous comme aide du gouvernement ? .....

**LES BERGERS**

=====

FO : BKF/85/011

Dynamique agraire et foncière

Fiche N° \_\_\_\_\_

Date.....Village.....Département.....

1 - Berger.....

2 - Calendrier de travail annuel 21 - Saison sèche.....

22 - Saison intermédiaire.....

23 - Saison pluvieuse.....

3 - Etes-vous propriétaire du troupeau ? OUI a  NON b

31 - Volume du troupeau

32 - Nombre participant aux déplacements

4 - Etes-vous transhumant a  nomade b  sédentaire c

5 - Mouvements suivant les périodes.....

.....

51 - Pourquoi ce mouvement.....

6 - Ittinéraire à l'intérieur de la zone .....

.....

7 - Comportement par rapport à l'interdiction : respect a

résistance b

71 - Pourquoi ? .....

8 - Vision de l'élevage en forêt : bon a  mauvaise b

81 - Pourquoi ?.....

9 - Conséquences sur la forêt.....

10- Quelles solutions proposez-vous ?.....

.....

11- Proposer un modèle de rotation de zones de pâturage.....

.....

12- Que pensez-vous des mesures des autorités ?  
trop rigoureuses  a   
acceptables b

- 121 - Que proposez-vous ?.....
- 13 - Moment de déplacement : jour a  nuit b
- 131 - Pourquoi .....  
.....
- 14 - Que faites-vous pour la santé de vos animaux ?.....
- 15 - Fonctions du bétail : prestige b  exportation a   
garantie économique c  production d   
sociales et culturelles e
- 16 - Conflits avec les propriétaires ? OUI a  NON b
- 161 - Pour quelles raisons .....  
.....
- 17 - Rapports avec les agriculteurs.....
- 18 - Destination des sous-produits du bétail, surtout lait.....
- 19 - Rendez-vous compté au propriétaire quand un animal meurt en  
chemin ?.....  
OUI a  NON b
- 191 - Pourquoi ? .....  
.....

**GROUPEMENT D'ELEVEURS**

=====

FO/BKF/85/011  
Dynamique agraire et foncière  
Fiche N° \_\_\_\_\_

- Date.....Village.....
- 1-But du groupement.....
- 2-Nombre de membres.....
- 3-Qui peut être membre, quelles sont les conditions.....  
.....
- 4-Quelles sont vos activités.....  
.....
- 4.1 Vos succès.....
- 4.2 Les manques.....
- 5-Que vous faut-il pour un meilleur fonctionnement ?.....  
.....
- 6-Quelles contributions attendez-vous des autorités.....  
.....
- 7-Quels sont les types de prélèvement sur la forêt en fonction du  
type d'élevage.....  
.....
- 8-Existent-ils des campements d'éleveurs ?
- 8.1 Nombre

**ELEVEURS LOCAUX**

=====

FO : BKF/85/011  
Dynamique agraire et foncière  
Fiche N° \_\_\_\_\_

Date.....Village.....

Département.....

1-Propriétaire.....

2-Volume du troupeau : 21 - gros bétail

22 - Petit bétail

23 - Volaille

24 - Anes

25 - Cochon

26 - Autres

3-Mode d'alimentation pâturage naturel a

résidus de récolte b

autres

4- Mode de gardiennage brousse

maison b

5- Qui s'occupe de vos animaux ? vous-mêmes a

Les enfants b

6- Que faites-vous la santé de vos animaux ? les vaccinez-vous  
et que faites-vous quand ils sont malades ?.....

.....

7- Fonctions du bétail :

Production (fumier, denrées, alimentaires, travail) a

sociale et culturelles (mariage, dote, sacrifice, transport)

b

garantie économique c

**AUTORITES COUTUMIERES DES 5 VILLAGES TUTEURS**

=====

FO : BKF/85/011

Dynamique agraire et foncière

Fiche N° \_\_\_\_\_

Date.....Village.....Autorité.....

1-Autorités s'étant occupé de l'installation des migrants chefs de terre

a

structures populaires (C.R) b

Préfet c

Chef de village d

2- Rapports entre structures traditionnelles et modernes entente

a  conflit b

complémentarité c  individualisme d

association e

3- Les structures gouvernementales sont-ils au courant des différentes activités ? OUI a  NON b

3.1-Pourquoi?.....  
.....  
.....

4- Qu'est-ce que les migrants vous demandent-ils quand ils arrivent ?.....  
.....

5- Que faites-vous pour eux.....  
.....

6- Votre date d'arrivée ici.....

7- Saviez-vous que la forêt était classée ?

OUI a  NON b

8- Comment en êtes-vous arrivés là.....  
.....

9- Existe-t-il des chefs supérieurs à vous ?

OUI a  NON b

10- Lieux de résidence.....

11- Quelles sont vos rapports avec eux.....

12- Pourquoi cette hiérarchie.....

13- Lien de parenté.....  
.....

**CHEFS DE VILLAGE**

=====

FO : BKF/85/011  
Dynamique agraire et foncière  
Fiche N° \_\_\_\_\_

- Date.....Village.....Département.....
- 1-Chef de village.....
- 2-Date de fondation du village.....
- 3-Fondation vous-mêmes a  autres personne b
- 31-Préciser.....
- 4-Date d'installation.....
- 5-Village d'origine.....
- 6-Lieu de provenance.....
- 7-Raison du (des) déplacement (s).....
- 8- Etiez-vous là au classement de la forêt ?  
OUI a  NON b
- 9-Quelle était votre réaction ou celle de ceux qui étaient là ?  
.....
- 10- Comment accueillez-vous les nouveaux arrivants ?.....
- 11- Leur donnez-vous les parcelles ou s'installent-ils eux-mêmes où ils veulent ?.....
- 12-Savez-vous que vous êtes en zone classée ?  
OUI a  NON b
- 13-Que comptez-vous faire.....
- 14-Que dites-vous à ceux qui viennent s'installer dans la zone classée ?.....
- 15-Quelle est en général leur réaction ? croient-ils en vous ? que disent-ils ?.....
- 16-Avez-vous des lieux de culte dans la forêt ?  
OUI a  NON b
- 17-Existait-il déjà ou est-ce votre création?.....
- 18-Quels sont vos rapports religieux avec vos villages d'origine  
entretien des rapports a  abandon b

**AUTORITES DES VILLAGES AVOISINANTS**

=====

FO : BKF/85/011  
Dynamique agraire et foncière  
Fiche N° \_\_\_\_\_

Date.....Village .....Département.....

1 - Autorité.....

2 - Que pensez-vous de l'élevage dans la zone ?.....

.....

.....

3 - Constatez-vous des dégâts causés par le bétail ? OUI a

NON b

31 - Lesquels.....

.....

4 - Qu'en pensez-vous ?.....

.....

5 - Quels sont les parcours existants ?

51 - Dans la zone .....

52 - En dehors .....

6 - Pensez-vous qu'il faut encadrer les éleveurs : OUI a

NON b

61 - Pourquoi ? .....

.....

7 - Faut-il mieux organiser l'élevage ? OUI a  NON b

71 - En quoi faisant : Création de zones ou d'unités pas-

potales a

Obligation à suivre les pistes à

bétail b

groupement d'éleveur c

rotation des zones de pâturage d

8 - Que pensez-vous des conflits entre agriculteurs et éleveurs..  
.....  
.....

9 - Existe-t-il, un auto-contrôle des éleveurs ou est-ce uniquement le contrôle par les autorités départementales .....

10 - Pensez-vous qu'il serait bon d'intégrer l'agriculture à l'élevage ?.....

OUI a  NON b

101 - Pourquoi ? .....

11 - Actions menées pour la résolution des différents problèmes (à votre niveau).....

12 - Effets de ces actions.....

13 - Contraintes des mesures (Manques).....

14 - Quels sont les différents types d'élevage :

- gros bétail a
- petits bétails b
- volaille c
- autres d
- nomade e
- transhumants f
- sédentaire g
- éleveurs locaux h

15 - Leurs activités.....  
.....  
.....  
.....

16 - Quels sont vos rapports avec les différents éleveurs ?...

bons a

mauvais b

161 -Pourquoi.....  
.....  
.....

17 - Que pensez-vous de modèles de zones de pâturage ?

bons a

mauvais b

171 - Pourquoi .....  
.....  
.....  
.....

18 - V otre proposition de modèle.....

.....

19 - Vos suggestions pour le contrôle de l'élevage en forêt.....

.....  
.....

**AUTORITES POLITIQUES CONCERNEES**

=====

FO : BKF/85/011  
Dynamique agraire et foncière  
Fiche N° \_\_\_\_\_

Date.....Lieu.....Autorité.....

1- Date d'entrée en fonction.....

2- Etes-vous avisé de l'immigration dans la région ?

OUI a  NON b

3- Qu'en pensez-vous, surtout de son ampleur ?.....

.....  
.....  
.....

4- Arrivez-vous à suivre tous ces mouvements ?

OUI a  NON b

5- Les aidez-vous à s'intaller ou s'installent-ils eux-mêmes ?

.....  
.....

6- Intervenez-vous dans l'attribution des terres ou bien est-ce  
l'affaire exclusive des chefs de terres ?.....

.....

7- Arrivez-vous à assister ces populations rurales dans :

l'agriculture a  l'élevage b

la santé c  l'éducation d

7.1- Précisez le type d'assistance.....

.....  
.....

8- Que pensez-vous du mode d'exploitation du patrimoine foncier ?

Bon et ordonné a  mauvais et désordonné b

8.1- Pourquoi ?.....

.....

9- La réorganisation agraire et foncière est-elle appliquée dans  
la région ?

OUI a  NON b

9.1 Comment et pourquoi ?.....

- 10-Que savez-vous de l'autorité des chefs traditionnels de terre?  
.....
- 11- Quelles sont les mesures politiques prises sur le plan départemental pour la limitation de la migration ?.....  
.....
- 12-Quelles solutions proposez-vous pour la résolution de ce problème et en vu d'avoir une amélioration dans le future ?.....  
.....
- 13- Où en est-on avec le processus de déguerpissement ?.....  
.....
- 14-Pourquoi n'avoir pas empêcher dès le début, les installations?  
.....

LES AUTORITES DE 4 VILLAGES DE DEPART

FO : BKF/85/011

Dynamique agraire et foncière

Fiche N° \_\_\_\_\_

Date.....Village.....Province.....  
Autorité.....

1- Etes-vous au courant des migrations, OUI a  NON b

2- Raison de départs surtout dans la période 1984-1987.

sécheresse a  manque de terre b

conflits c  autres d

3- Que faites-vous empêchement a  rien b

4- Que pensez-vous de ces déplacements ?

êtes-vous pour a  contre b

4.1 -Pourquoi ?.....  
.....

5-Activités des migrants : agriculteurs a  éleveurs b

commerçants c  autres d

6-Groupes de personnes impliquées

Jeune célibataire a  familles partielles b

Familles complètes c

7- Vers quelles localités vont-ils ?.....  
.....  
.....

8- Que proposez-vous comme solution ? Quelles infrastructures  
pour les migrants : coopératives a

zones ou unités pastorales b  crédits agricoles c

nouvelles techniques agricoles d  encadrement e

santé f  école g

9- Quelles sont les contraintes de ces mesures ?

Manque de personnel a

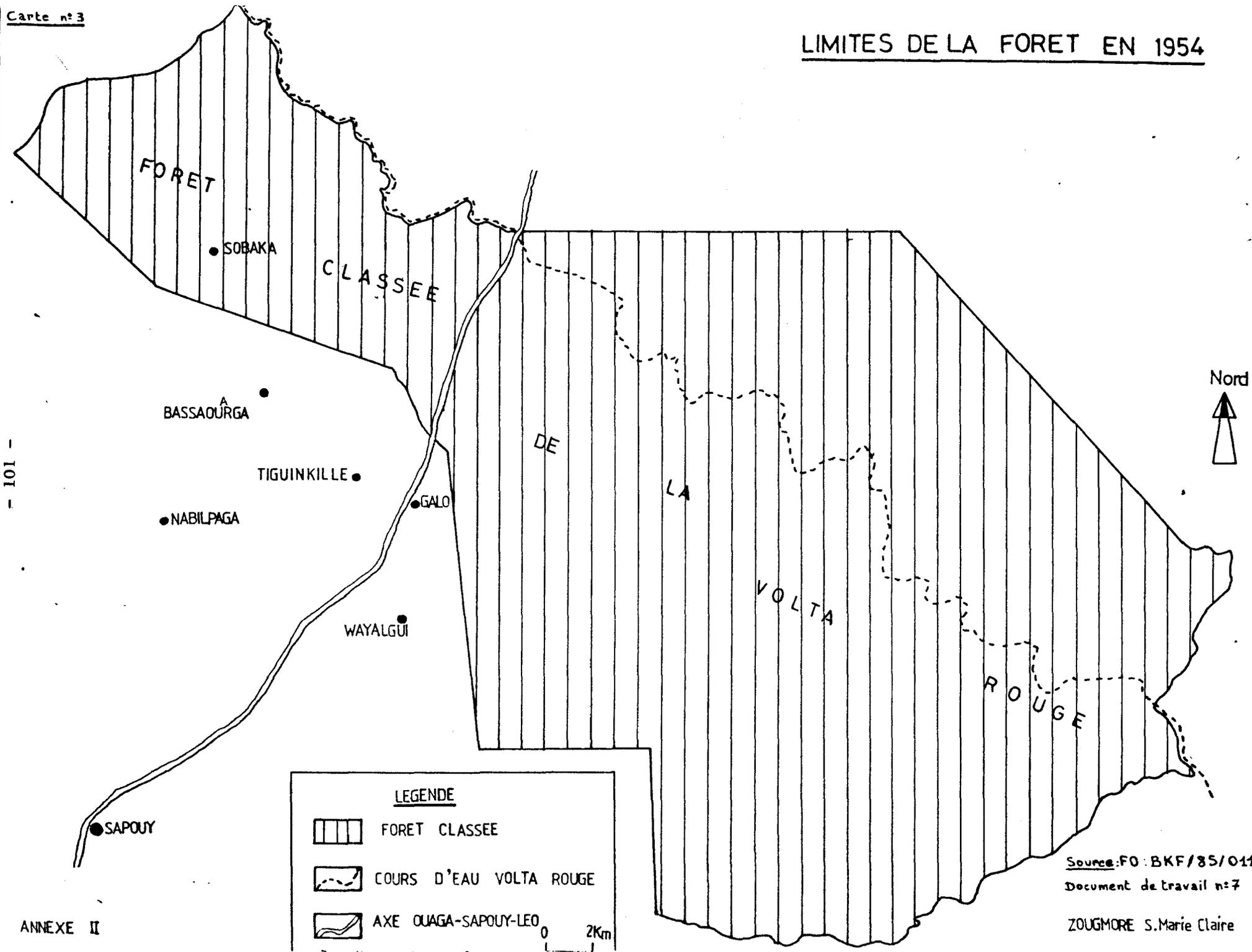
manque de fonds b

autres c

10- Vos suggestions pour contrôler ou maîtriser les migrations...  
.....  
.....

A N N E X E 2, 3 et 4 : CARTES D'EVOLUTION DE LA FORET

# LIMITES DE LA FORET EN 1954



- 101 -

ANNEXE II

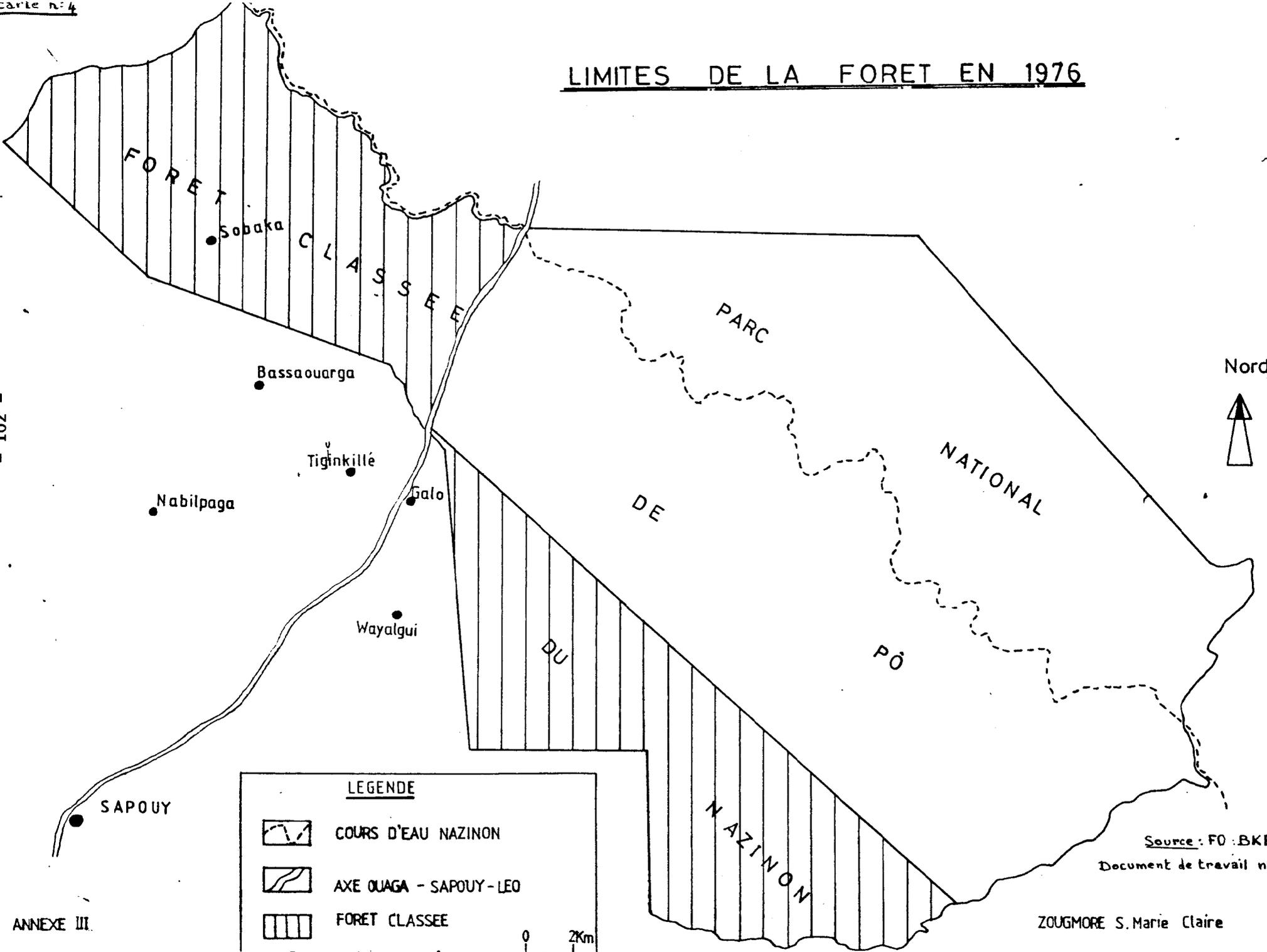
**LEGENDE**

-  FORET CLASSEE
-  COURS D'EAU VOLTA ROUGE
-  AXE OUAGA-SAPOUY-LEO

0 2km

Source: FO : BKF/85/011  
 Document de travail n°7  
 ZOUGMORE S. Marie Claire

# LIMITES DE LA FORET EN 1976



**LEGENDE**

-  COURS D'EAU NAZINON
-  AXE OUAGA - SAPOUY - LEO
-  FORET CLASSEE

0 2Km



Source : FO : BKF/85/041  
Document de travail n° 7

ZOUGMORE S. Marie Claire

# LIMITES DE LA FORET DEPUIS 1986

Sobaka

Bassaouarga

Tiguinkillé

Nabilpaga

Galo

Wayalguirh

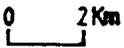
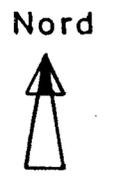
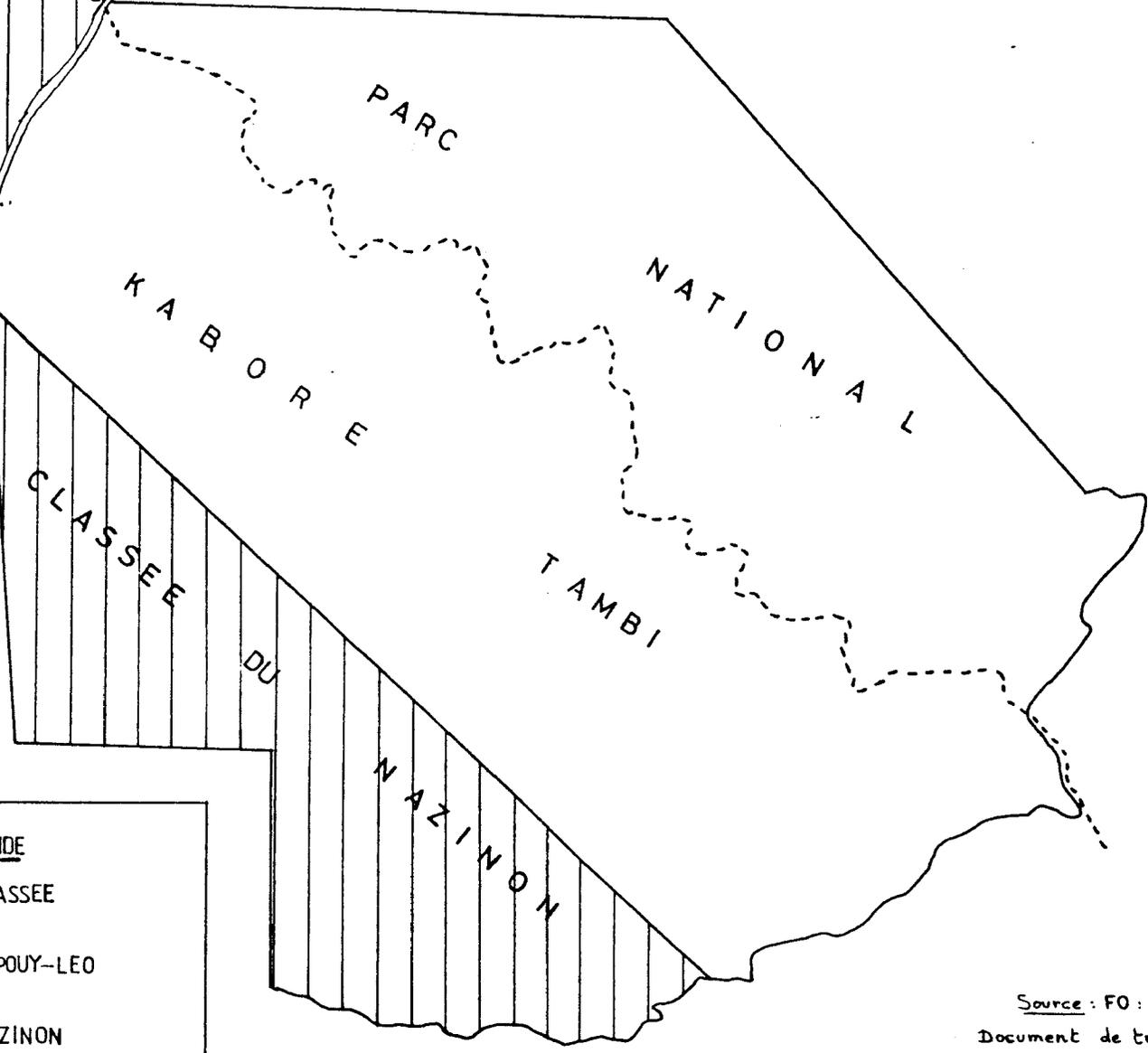
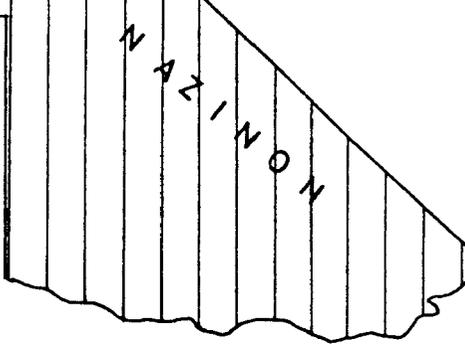
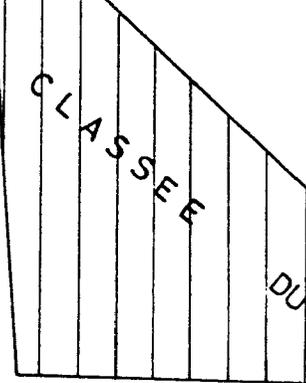
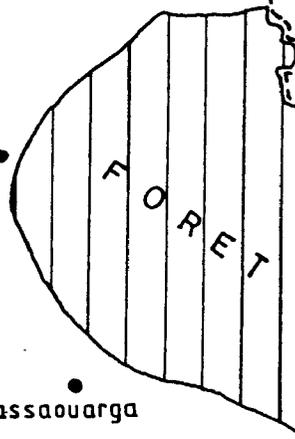
- 103 -

SAPOUY

**LEGENDE**

-  FORET CLASSEE
-  AXE OUAGA-SAPOUY-LEO
-  COURS D'EAU NAZINON

Echelle : 1/200 000

Source : FO : BKF/85/041  
Document de travail n° 7

ZOUGMORE S. Marie Claire

A N N E X E 5 : ETAT RECAPITULATIF DES PARCS NATIONAUX,  
DES RESERVES DE FAUNES ET DES FORETS  
CLASSEES (AVRIL 1988)

-----

Source : Ministère de l'Environnement et du Tourisme

DENOMINATION DE LA FORET	N° ARRETE DECRET	Date de Classement	SUPERFICIE (En HA)	DEPARTEMENT	ETAT D'ABORNE- MENT	OBSERVATION ET REMARQUE
-----------------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------	-------------	---------------------------	-------------------------

PROVINCE DE LA BOUGOURIBA

DIBON	4637/SE/F	24 Juin 54	24.000			
BOUGOURIBA	690 FOR	4 Août 55	8.500	DIEBOUGOU		
BONTIOU	3147/SE/F	29 Mars 57	29.500	DIEBOUGOU		Classement de forêt et réserve totale de faune
NABERE	5768/SE/EF	3 Août 53	36.500	DIEBOUGOU		Réserve Partielle de faune de NABERE N°3530/SE du 9 Av.57

PROVINCE DU SOUROU

SOUROU	1092	26 Mars 37	14.000			
--------	------	------------	--------	--	--	--

PROVINCE DU GANZOURGOU

WAYEN	3009/SE ou 3005	26 Août 41	12.000		Abornée	Rapport du 6 Déc.40 N° 83 IM Agrandissement
-------	--------------------	------------	--------	--	---------	--

PROVINCE DU BOULGOU

YAKALA	2500/SE	23 Oct.36	1.600	TENKODOGO		
OUILINGARE	2500/SE	23 Oct.36	6.850	TENKODOGO		
SITENGA	2500/SE	23 Oct.36	840			

PROVINCE DE LA SISSILI

SISSILI	1093/FOR	31 Déc.55	32.700	LEO		
---------	----------	-----------	--------	-----	--	--

DENOMINATION DE LA FORET	N° ARRETE DECRET	Date de Classement	SUPERFICIE (En HA)	DEPARTEMENT	ETAT D'ABORNE- MENT	OBSERVATION ET REMARQUE
P R O V I N C E   D U   H O U E T						
MARE AUX HIPPOPOTAMES	836/SE	26 Mars 37	19.200	BOBO-DIOULASSO	Abornée	
MARO	116/SE	28 Janv. 40	50.000	HOUNDE	Abornée	
BAHON	836/SE	26 Mars 37	1.600	HOUNDE	Abornée	
TUI	115/SE	17 Janv. 40	50.000	HOUNDE	Abornée	
DINDERESSO	422/SE 3006/SE/F	27 Fév. 36 26 Août 41	8.500	BOBO-DIOULASSO	Abornée	
KOULIMA	421/SE 1486/SE	27 Fév. 36	2.150	BOBO-DIOULASSO	Abornée	Ar. 11426 du 9 Fév. 57 déclasse- ment partiel 1486/SE du 9 02 57
BANSIE	836/SE	26 Mars 37	300	BOBO-DIOULASSO	Abornée	
MOU	3406/SE	20 Oct. 38	34.000	BOBO-DIOULASSO		
DAN	5765/SE/EF	3 Août 53	4.300	BOBO-DIOULASSO		
TERE	8314/SE/F	23 Nov. 53	10.700	KOUKA	Abornée	
KOU	190 IGF	13 Janv. 51	117	BOBO-DIOULASSO	Abornée	
PENI	3389/SE/F	24 Sept. 42	1.200	BOBO-DIOULASSO		
POA	891/SE	27 Avril 36	350	BOBO-DIOULASSO	Abornée	4409 du 17/12/41 déclassement partiel
BAMBOU	836/SE	26 Mars 37	1.800	BOBO-DIOULASSO	Abornée	
KAPO	836/SE	26 Mars 37	9.900	HOUNDE		

DENOMINATION DE LA FORET	N° ARRETE DECRET	Date de Classement	SUPERFICIE (En HA)	DEPARTEMENT	ETAT D'ABORNE- MENT	OBSERVATION ET REMARQUE
P R O V I N C E D E L A C O M O E						
BEREGADOUGOU	8107/SE/F	4 Nov. 53	5.000	BANFORA		Abornement de l'enclave N°2 PIGAL PV du 16/11/56 à Banfora
BOUNOUNA	4088/SE/F	31 Mai 55	1.300	SIDERADOUGOU	Aborné	PV du 1er/12/55 à Banfora
BOULON	4087/SE/F	31 Mai 55	12.000	SIDERADOUGOU	Aborné	PV du 19/04/57 à Banfora
KONGOKO	4089/SE/F	31 Mai 55	27.000		Aborné	PV du 17/07/59 à Banfora
KOFLANDE	8103/SE/F	4 Nov. 53	30.000		Aborné	PV du 15/05/54 à Banfora
DIEFOULA	3499/SE	29 Nov. 37	85.000	NIANGOLOKO	Aborné	PV de la Commission N°3 du 6/11/40 à Bobo-Dioulasso
LOGONIEGUE	689/FOR	4 Août 55	29.000	MANGODARA		PV du 5/04/44 à Bobo-Dsso
BABOLO	3413/SE/F	22 Sept. 43	550		Aborné	
GOUANDOUGOU	4086/SE/F	31 Mai 55	9.500	SIDERADOUGOU		
DIDA	688/FOR	4 Août 55	75.000	MANGODARA		PV du 1/07/54 à Banfora
TOUKOUSSENI	2875/SE/F	12 Avril 54	2.500	BANFORA	Aborné	
YENDERE	1312/SE/F	5 Avril 34	700	NIANGOLOKO		
Source MOUHOUN (ex Volta Noire)	4084/SE/F	31 Mai 55	100		Aborné	PV du 17/11/56 à Banfora
NIANGOLOKO	420/SE/S	27 Fév. 36	6.654	NIANGOLOKO		

DENOMINATION DE LA FORET	N° ARRETE DECRET	Date de Classement	SUPERFICIE (En HA)	DEPARTEMENT	ETAT D'ABORNE- MENT	OBSERVATION ET REMARQUE
-----------------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------	-------------	---------------------------	-------------------------

PROVINCE DU SANGUIE

BABA	1960/SE/S	1er Mai 36	16.750	POUNI		
BAPORO	1963/SE/S	1er Mai 36	4.800	POUNI		
KALIO	111/SE/S	17 Janv. 40				
	112/SE/S	17 Janv. 40	12.000	POUNI		
	1961/SE	1er Mai 36				
TIOGO	114/SE/F	17 Janv. 40	37.600	TENADO-REO		

PROVINCE DU PONI

KOULBI	1687/FOR	4 Août 55	40.000	BATIE		
--------	----------	-----------	--------	-------	--	--

PROVINCE DU KADIOGO

BARRAGE	12376/SE	9 Oct. 36				
	13004/SE	26 Août 41	260	OUAGADOUGOU		Ar. 3004/SE porte sur l'agrandissement de la F.C.

PROVINCE DU SOUM SENO OUDALAN

Réserve SYLVO-PASTORALE	Ordonnance	9 Déc. 70	1.600.000	DJIBO		Aménager des zones de
	N°70/302/PR			GOROM-GOROM		sédentarisation des éleveurs
	ES/AGRI-EL			DORI		

PROVINCE DU SANMATENGA

YABO	12376/SE/S	9 Oct. 36	1.000			Ar. 4410 porte sur les modifica-
	14410	17 Déc. 41				tions de limites
DEM	1639/SE/S	19 Juin 37	350			
NAKAMBE	12376/SE/S	9 Oct. 36	2.000			

PROVINCE DU NAMENTENGA

TOUGOURI	12376/SE	9 Oct. 36				
----------	----------	-----------	--	--	--	--

DENOMINATION DE LA FORET	N° ARRETE DECRET	Date de Classement	SUPERFICIE (En HA)	DEPARTEMENT	ETAT D'ABORNE- MENT	OBSERVATION ET REMARQUE
-----------------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------	-------------	---------------------------	-------------------------

PROVINCE DU GOURMA

Réserve Totale de la faune de MADJORI	Décret N° 170/175/PRES AGRI/EL	3 Août 1970	17.000	PAMA		
Réserve Totale de la faune de GUINGOU	6089/SE/F	3 Août 1955	192.800	FADA N'GOURMA		
Réserve partielle de la faune de PAMA	Décret N° 170/175/PRES AGRI/EL	3 Août 1970	149.000	PAMA		AR.6089 du 3 AOUT 1955 FC et Réserve Totale de faune PAMA

PROVINCE DE LA TAPOA

Parc National d'ARLY	8885/SE/F	13 Déc 54	76.000	LOGOBOU		
Parc National du W	2606/SE/F 6009/S/ET	14 Avril 53 4 Août 54	235.000	DIAPAGA		Ar.6009 S/ET transforme la Réserve totale en Parc National
Réserve partielle de KOURITINGOU	3146/SE/F	29 Mars 57	51.000	DIAPAGA		
Réserve partielle d'ARLY	8885/SE/F	31 Déc. 54	130.000	DIAPAGA PAMA		Ar.8885/SE/F porte délimitation et fixation du régime

PROVINCE DU PASSORE

NIOUMA	2878/EF	12 Avril 54	735	YAKO	Abornée	
TWESSE	4638/SE/F	24 Juin 54	490	YAKO	Abornée	

DENOMINATION DE LA FORET	N° ARRETE DECRET	Date de Classement	SUPERFICIE (En HA)	DEPARTEMENT	ETAT D'ABORNEMENT	OBSERVATION ET REMARQUE
PROVINCE DU MOUHOUN						
PA	1639/SE/S	19 Juin 37	15.625	BOROMO		
BONOU	1639/SE/S 1485/SE/F	19 Juin 37	1.700	BOROMO		Ar.1485/SE/F porte sur un déclassement partiel
MOSEBOU	117/SE	17 Janv.40	14.000	BOROMO		
SA	8820/SE	13 Oct. 38	5.400	DEDOUGOU		
KARI	8820/SE	13 Oct. 38	13.000	DEDOUGOU		
OUORO	8820/SE	13 Oct. 38	14.000	DEDOUGOU		
TOROBA	8820/SE	13 Oct. 38	2.700	DEDOUGOU		
TISSE	8820/SE	13 Oct. 38	21.500	DEDOUGOU		
SOROBOULY	3320/SE/S 113/SF/S 3497	13 Janv.38 17 Janv.40 10 Nov.53	5.800	BOROMO		113/SF/S porte sur l'agrandissement et les modifications de limites
BALE	1639/SE/S	19 Juin 37	115.000	BOROMO		Erigé en parc national sans statut juridique
PROVINCE DU NAHOURI						
PARC NATIONAL KABORE	Ordonnance N°70/020/PRE	23 SEPT.76	155.500	MANGA-PO-LEO		FC de Pô Ar.N°8828/SE du 4 Déc.53
TAMBI (Ex P.N. de Pô) (Ex.F.C. de Pigahiri)	AGRI-EL/F N° 2376/DE	19 Oct.36				
PIC DE NAHOURI	3320/SE/S	13 Oct. 38	836	PO		
F.C DE NAZINGA	8827/SE/F	14 Déc.53	38.300	PO-LEO		Etat récapitulatif : Ranch de Gibier de Nazinga
Ex F.C de TIEKANE	2376/SE	19 Oct.36		PO		(94.000 Ha) cf document du Projet
PROVINCE D' OUBRITENGA						
NAKABE (EX VOLTA-BLANCHE)	5767/SE/EF	13 Août 53	98.000	ZINIARE		
ZIGA	5769/SE/EF	13 Août 53	9.000	ZINIARE		
GONSE	1550/SE	28 Fév.53	6.000	SAABA	Abornée	PV 19/12/53 à Ouagadougou
BISSIGA	2500/SE 3003/SE	23 Oct.36 26 Août 41	4.100	ZITENGA		Aggrandissement

ANNEXE N° 6

PERSONNES RENCONTREES

=====

BANGRE Iléfian-Naba : Chef du poste d'élevage de Kombissiri (Province du Bazèga).

BARRO Siaka : Préfet de Koudougou (Province du Boulkiemdé)

BASSOLE Emmanuel : Directeur de l'organisation de la migration paysanne Ouagadougou (Action Coopérative Paysanne).

COMPAORE Amadou : Infirmier vétérinaire du département de Sapouy (Province de la Sissili).

COULIBALY : Directeur des Etudes, de la Programmation et du Suivi des Investissements (DEPSI) Ouagadougou (Ministère du Plan et de la Coopération).

HAUT-COMMISSAIRE : Du Boulkiemdé (Koudougou).

ILBOUDO Emile : Secrétaire Général du Haut-Commissaire de l'Oubritenga (Ziniaré).

LY Bassirou : Directeur du Service Aménagement du Territoire, Ouagadougou (Ministère du Plan et de la Coopération).

NANA Tasséré Jean-Baptiste : Vice président du conseil révolutionnaire départemental de Tanghin-Dassouri, assurant l'intérim du préfet alors absent (Province du Bazèga).

QUEDRAOGO Adama Saïdou : Directeur Régional de l'Action Coopérative Payanne du Centre Ouest (Koudougou, Province du Boulkiemdé).

QUEDRAOGO Denis Bruno et SINGBEOGO Denis G. : Services provinciaux de l'Action Coopérative Paysanne. Province de l'Oubritenga (Ziniaré).

SAMBA Sékou : Directeur provincial de l'Action Coopérative Paysanne. Province du Bazèga (Kombissiri).

TAPSOBA Jean-Gustave : Secrétaire Général du Haut Commissariat du Bazèga (Kombissiri).

Chefs de villages de Galo, Nabilpaga, Sobaka.

.../...

A N N E X E 7 : CARTE D'OCCUPATION DU SOL :  
LA FORET CLASSEE DU NAZINON : SECTEUR OUEST

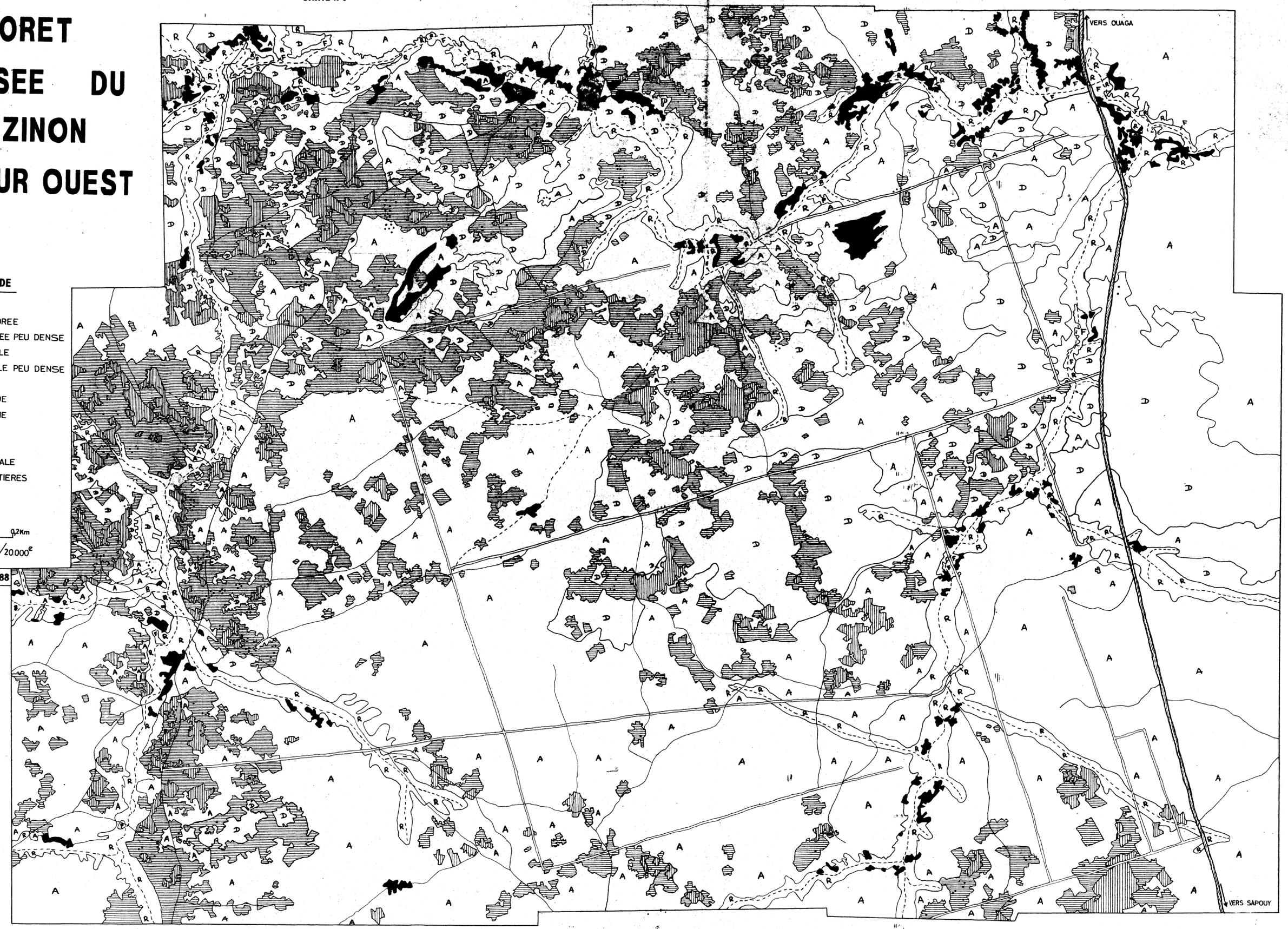
# FORET CLASSEE DU NAZINON SECTEUR OUEST

## LEGENDE

- A SAVANE ARBOREE
- D SAVANE ARBOREE PEU DENSE
- F FORET RIPICOLE
- R FORET RIPICOLE PEU DENSE
- SOL NU
- P PRAIRIE HUMIDE
- ▨ CULTURE SECHE
- ▩ JACHERE
- ~ COURS D'EAU
- ▬ ROUTE PRINCIPALE
- ▬ PISTES FORESTIERES
- ▬ PISTES
- ▬ CONCESSIONS

ECHELLE 0 0,2km  
1/20.000<sup>e</sup>

SOURCE : CRT O-02/1988



ZOUGMORE . S . Marie . Claire